

Compte-rendu Verbatim

Réunion publique de La Tremblade

Mercredi 24 novembre 2021 à La Tremblade

Salle/adresse : Foyer d'animation culturelle, 13 avenue du Général de Gaulle

Nombre de participants : 70

Début/fin : 18h > 20h

Intervenants:

Laurence OSTA AMIGO, Maire de La Tremblade

Pierre-Emmanuel VOS, DREAL

Aurore GILLMANN, RTE

Luc PICOT, Secrétaire Général de la CPDP

Alain DAUBIGNE, collectif NEMO

Marcel JACQUOT, citoyen ronçois

Bruno MONNET, citoyen trembladais

Bernard CROZON, président de l'association des propriétaires des Mathes la Palmyre

Emmanuel DAUGY, citoyen trembladais

Thierry MONTLUÇON, citoyen trembladais

Jean-Pierre RADOGEWSKI, citoyen trembladais

Romain GODIER, citoyen de St Pierre d'Oléron

Faustine MASSON, comité régional des pêches maritime Nouvelle Aquitaine

Bruno TOISON, retraité

Didier QUENTIN, Député Charente-Maritime

Laurence Osta Amigo:

Ce débat, c'est aussi l'occasion de connaître l'avis de nos administrés. Des questions nous en avons, notamment l'impact sur la forêt de La Coubre, classée forêt de protection, et on s'interroge sur le raccordement en forêt de La Coubre, sur les câbles, le passage des

câbles. L'impact sur le tourisme, la profession ostréicole, les pêcheurs, en un mot l'économie locale. Nous entendons ou lisons des choses qui nous font très peur. Ces ventilateurs géants fonctionnent en moyenne à 25 % de leur capacité. Les pales sont non recyclables et hautement toxiques. Au bout de 20 ans, il faut les enterrer comme des déchets radioactifs. Un socle d'éolienne c'est en moyenne 50 tonnes de ferrailles et 1500 tonnes de béton, les hélices tuent des milliers d'oiseaux. Un tel parc produirait l'équivalent d'électricité d'un réacteur nucléaire, est ce l'énergie nécessaire à notre département: vrai ou faux? Eclairiez nous ce soir, répondez à nos questions, que chacun puisse ainsi se faire une opinion et ne reste pas dans l'incertitude. A la suite de ce débat, la commune de La Tremblade s'est engagée à rendre un avis qu'elle émettra au prochain conseil municipal. Je laisse la parole à Monsieur Luc Picot, secrétaire général de la commission particulière du débat public.

Luc Picot:

Merci Madame la Maire. Je suis donc le secrétaire général de cette commission du débat public, donc merci d'être venus nombreux pour cette réunion publique de proximité, où vous êtes là pour dialoguer avec les maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage il y en a deux: il y a l'État, mais l'Etat c'est grand, donc il y a un ministère à proprement parler, qui est celui de la transition écologique, et qui est représenté par Pierre-Emmanuel Vos de la DREAL: donc La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Et puis le deuxième co-maître d'ouvrage, en charge du raccordement, qui est le réseau de transport d'électricité et qui est Aurore Gillmann, qui ne se lèvera pas car elle s'est foulée la jambe. Nous sommes partis pour deux heures de discussion, donc on va finir à 8h. On aura un propos introductif de l'État et de RTE qui présenteront le projet, à peu près une vingtaine de minutes, et puis après on échangera avec vous. Je n'ai pas eu le temps de terminer de vous distribuer. Il y a deux documents que nous allons vous distribuer: le premier c'est la plaquette de présentation conçue par les maîtres d'ouvrage, donc le ministère et RTE, et un deuxième document qui est un supplément du journal Le Sud-Ouest de cet été, qui présente le projet et le débat. C'est un document qui a été réalisé par un journaliste de Sud-Ouest, de manière totalement indépendante, à la demande de la Commission du débat; mais nous n'avons pas eu de supervision sur ce document là, nous avons juste souhaité que le principal journal de la région puisse permettre à ses lecteurs d'avoir une connaissance du projet. C'est un document qui date de juillet. Un deuxième est sorti au mois de septembre, et puis un troisième sortira en janvier. Ce n'est pas une publicité rédactionnelle, c'est vraiment un document fait par le Sud-Ouest avec ses envies.

Je vais rapidement présenter ce qu'est un débat public pour que vous sachiez où vous mettez les pieds. C'est quand même beaucoup plus confortable. A quoi sert le débat public? Le débat public ce n'est pas un référendum, on n'est pas là pour compter les pour et les contre. On est là pour renseigner sur quels arguments sont les pour, sur quels arguments sont les contres. Un argument dit mille fois, à la même valeur qu'un argument dit une fois. Donc ce qui est très important, c'est que vous puissiez dans le cadre de ce débat public, sous toutes les différentes formes que prendront ce débat public, aujourd'hui c'est une réunion, de pouvoir vous exprimer et exposer vos arguments. N'hésitez pas à prendre la parole, à dire pourquoi vous êtes pour, pourquoi vous êtes contre, ou simplement si vous n'avez pas d'avis mais vous avez des doutes, des questions, des envies de comprendre ce projet qui impacte le territoire. Nous, notre responsabilité à la Commission du débat, on est

une autorité indépendante comme la CNIL pour les données, ou le CSA pour l'audiovisuel. On est indépendant et notre indépendance c'est notre capacité à surtout recevoir vos avis, vos recommandations, et à les transmettre au maître d'ouvrage à la fin de débat public, pour qu'il puisse en tenir compte, ou pas, mais de manière lui aussi argumentée. L'État, qui est en l'occurrence maître d'ouvrage, ne peut pas se dire: c'est parce que je suis l'État et point barre. Il doit justifier ses positions. Donc notre responsabilité à la fin du débat c'est de faire un compte rendu. Nous n'avons en tant qu'autorité administrative (nous ne sommes pas des commissaires enquêteurs) pas la possibilité d'insuffler notre avis dans le compte rendu. S'il y a un argument que vous nous dites dans le creux de l'oreille, mais pas au micro, nous ne pouvons pas le transmettre dans le compte-rendu. Il faut qu'il soit transmis de manière officielle et publique pour que tout le monde puisse contre-argumenter. Nous n'émettons pas d'avis, nous ferons un compte-rendu.

Il est très important que dans un débat public nous ayons plusieurs questions. La question de l'opportunité du projet: pourquoi ce projet est-il fait? A quel enjeu il répond? Nous devons prendre tous les arguments, ceux de l'État, et les vôtres aussi. Et puis il y a deux autres questions complémentaires, qui ne sont pas contradictoires avec l'opportunité. C'est la question de la localisation. Alors les gens nous disent: si on discute de la localisation c'est que l'on est un peu pour. Non, nous ne posons pas la question comme ça. Nous la question de la localisation ça peut-être: nulle part, il n'y a pas de place, au regard de l'étude des cartes, des enjeux, de la zone, il n'y a pas de place. Ça va de localisation zéro à là où l'Etat le propose. Mais ce peut être ailleurs. Notre responsabilité c'est de vous donner les moyens de pouvoir faire ces propositions de localisation, de zéro à ailleurs que le projet de l'État initial. S'il y en a qui veulent soutenir le projet de l'État, vous êtes libre aussi.

La troisième chose c'est donc la caractéristique du projet. L'Etat vient avec des caractéristiques de projet, il met en discussion des variables, parce que la puissance est à discuter. Mais il peut y avoir d'autres choses à discuter. Et là c'est à vous de vous exprimer. Nous ferons un compte rendu deux mois après la fin du débat, et l'état aura trois mois pour y répondre. Ça nous mènera à une réponse de l'État a priori en juin ou juillet de l'année prochaine. Je ne vais pas dire ce qu'il va se passer entre juin et juillet de l'année prochaine. Voilà ça ce sont les membres de la commission. Ce sont quasiment des "bénévoles".

Francis Beaucire le président est un ancien universitaire, Arnaud Passalacqua est un universitaire, Julie Dumont est une spécialiste des sujets de concertation, Denis Cuvillier est un ingénieur et Anaïs Lefranc Morin est une spécialiste des questions de prospective. Parce que dans ce débat là il y a la question aussi de la prospective. Ce projet-là s'inscrit dans quel futur ? Et puis il y a un secrétaire général, je suis le secrétaire général qui est l'équipe permanente. Julie Dumont devait venir mais elle est malade. Les principes sont très simples. il y a une égalité de traitement. Je ne vais pas être déplaisant pour les élus, mais que vous soyez élu ou simple public c'est la même chose. Ce qui nous intéresse c'est l'argument. Donc égalité et argumentation, c'est important. On ne peut s'appuyer que sur les arguments pour faire notre compte-rendu. Bien sûr les émotions sont importantes aussi. La transparence: l'intégralité de la réunion est enregistrée et elle sera sur le site du débat public une semaine après la réunion. Neutralité. Nous souhaitons être neutres et nous n'avons pas de position sur ce projet là.

Comment va se dérouler le débat ? Je passe très rapidement. Nous sommes dans la phase de partage des connaissances de tous les publics. L'État va partager ses connaissances et vous allez partager vos questions, vos connaissances et vos interrogations. Nous allons

ouvrir le mois prochain une phase d'approfondissement des sujets, avec différentes parties prenantes. Nous avons une réunion avec les pêcheurs pour approfondir la question de la pêche, nous allons avoir une réunion sur l'environnement pour approfondir la question de l'environnement. Nous allons avoir une réunion avec les élus du territoire, ils ne sont pas encore au courant mais en janvier nous allons les inviter pour la question: quel impact ont les projets pour la collectivité? Il y a des questions financières, il y a des questions d'emploi, il y a des questions négatives du projet aussi, qui peuvent les impacter négativement. Et puis il y a un festival que l'on appelle énergies et océans qui aura lieu le 13 14 et 15 janvier à La Rochelle, ainsi qu' une petite action à Oléron. Nous avons souhaité à la Commission du débat public que l'on pose non pas que la question d'un parc éolien au large d'Oléron, mais que l'on se saisisse de ce débat public pour se questionner sur quelle transition énergétique vous voulez? Pas nous mais vous. Et quel avenir pour l'océan voulez-vous ? Et ça, on a besoin de se questionner sur les autres énergies: il y a L'hydrolien. Il y a plein d'autres utilités , il faut peut-être préserver l'océan. On ne pourra pas traiter tout ça pendant cette réunion de deux heures. Et donc on a décidé de faire un festival. Pourquoi un festival? Parce qu'on veut être tout public. Parce que la dimension conférence est intéressante, mais il y a d'autres façons de pouvoir vous exprimer autrement qu' en mode conférence. Donc il y aura par exemple une pièce de théâtre, vous pourrez interagir avec la pièce de théâtre. On a essayé de trouver, pour intéresser tous les publics, des très jeunes aux très anciens, des publics qui sont un peu éloignés de la chose publique en l'occurrence, pour que tout le monde puisse s'exprimer. Je laisse maintenant la parole à Pierre-Emmanuel et Aurore qui vont présenter leurs documents de projet.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci.

On a bien noté toutes les questions madame le Maire, on y répondra peut-être dans un deuxième temps. On va faire une présentation rapide, une première vision de ce qu'est le projet à deux voix. Je me représente, Pierre-Emmanuel Vos, je travaille à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine. Je suis dans une administration qui s'occupe de l'ensemble de ces thématiques qui est basé à Poitiers, pour le niveau régional, et je travaille aussi à mi-temps à la DDT: La direction départementale du territoire et de la mer, de Charente Maritime à La Rochelle. On est donc ensemble, on est co-maître d'ouvrage: L'état pour la partie en mer, l'installation du parc, et puis RTE pour la partie raccordement. Donc une présentation à deux voix.

J'ai souhaité au début de cette présentation revenir un petit peu sur notre avenir énergétique pour essayer de resituer ce projet dans ce cadre-là, parce que ça me semble très important. Vous en avez sûrement beaucoup entendu parler pendant la COP 26 et avec les derniers rapports du GIEC sur le climat. Je vous ai représenté sur ce transparent la consommation finale d'énergie en France en 2019, et celle qui est projetée à l'horizon 2050 dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone qu'a adoptée l'État. Donc aujourd'hui vous voyez qu'on est à une consommation finale d'environ 1650 TWh, qui se compose à 70 % d'énergie fossile. Et demain ce que l'on souhaite pour essayer de limiter le réchauffement climatique, donc limiter le réchauffement de la Terre à moins de 2 degrés, objectif que l'on s'est fixé au travers des accords de Paris en 2015. On souhaite réduire déjà cette consommation de moitié, donc la ramener à 955 TWh. C'est évidemment le premier objectif de lutte contre le changement climatique, c'est essayer d'être sobre, et d'avoir une meilleure efficacité

énergétique de nos activités humaines, en particulier du logement, de la mobilité et aussi des processus industriels, qui sont encore aujourd'hui très fortement basés, donc à 70%, sur les énergies fossiles. Au-delà de réduire cette consommation, on s'aperçoit que si l'on veut supprimer les énergies fossiles de notre consommation, on va être obligé d'augmenter notre consommation d'électricité. On commence déjà à le constater avec le passage à l'électrique sur la mobilité mais aussi dans les logements avec progressivement la fin du gaz naturel. Et puis dans les processus industriels, essayer d'améliorer au maximum nos capacités de production sans faire appel aux fossiles. On va donc électrifier notre consommation électrique, on va l'augmenter de 30% environ. Sur ce même transparent, je vous ai représenté en deux camemberts notre production électrique française pour le moment, et projetée en 2050. Donc aujourd'hui on a une production électrique qui se base à 67 % sur le nucléaire, encore un petit peu de fossiles et puis le reste ce sont des énergies renouvelables. À terme, si l'on veut que notre électricité provienne d'énergies décarbonées, c'est-à-dire qui n'utilise pas d'énergie fossile, on a deux solutions: c'est soit de faire appel au nucléaire, soit aux énergies renouvelables. L'objet ici n'est pas de les opposer. On s'aperçoit que la part du nucléaire va être amenée à diminuer, un petit peu dans ce mix; mais en quantité elle ne va pas diminuer, donc il va falloir trouver une solution pour continuer à produire en nucléaire. Et parallèlement on s'aperçoit qu'il va falloir faire aussi feu de tout bois sur les énergies renouvelables, d'où les annonces qui ont été faites récemment par le gouvernement sur l'idée de relancer un programme nucléaire en France.

L'éolien en mer a une place dans ce développement des énergies renouvelables, d'abord parce qu'il permet une importante production électrique, on y reviendra mais les vents sont forts et réguliers en mer, on peut y poser des éoliennes de plus grande puissance et plus grande capacité. L'électricité produite par les éoliennes en mer est de plus en plus compétitive avec des coûts de production qui sont à la baisse et qui s'approchent des prix du marché. Le dernier appel d'offre qui a été attribué à Dunkerque en 2019 a un prix cible de 43 € du MWh, qui est à peu près le prix du marché, c'est-à-dire le prix du nucléaire historique. L'électricité qui est produite est donc décarbonée avec très peu de gaz à effet de serre émis tout au long du cycle de vie de l'éolienne. Sensiblement égale à ce que produit le nucléaire, de la construction jusqu'au démantèlement. Et puis c'est une technologie qui est de plus en plus mature, qui bénéficie d'un important retour d'expérience des pays du Nord en particulier en Europe parce que les premières éoliennes ont été posées en Europe du Nord à partir des années 90.

Donc c'est pour montrer rapidement la carte des projets en cours en France. Pour l'instant on n'a aucune éolienne qui produit de l'électricité en mer, les premières qui vont produire se situent à St Nazaire avec une entrée en production en 2022. Et historiquement la plupart des projets se situent en Manche, mer du Nord et sur la façade Bretonne. Donc ce seront les premiers qui produiront très certainement. On a aujourd'hui deux projets en débat public: le nôtre et celui qui se situe en Méditerranée pour une ferme éolienne flottante. L'idée, c'est donc de produire 6200 MW à l'horizon 2028 et c'est ce sur quoi on s'attèle en ce moment pour répondre aussi à ces exigences de lutte contre le changement climatique.

Donc la traduction de cela, dans ce qu'on appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui est notre document de conduite de l'avenir énergétique français, se traduit pour l'éolien en mer au large d'Oléron ou de la façade sud atlantique de la manière suivante, avec le choix de poser un parc, dans la mesure du possible, et en fonction des résultats du débat public, de 500 à 1000 MW à l'horizon 2022, une attribution à l'horizon 2022. Ce qui nous fait

en fait une entrée en production vers 2030. Et puis à partir de 2024 la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit la pose (toutes façades maritimes confondues, donc sur toute la France, toutes les façades maritimes françaises) de 1000 MW par an. C'est ça l'objectif et c'est pour ça aussi que les questions qui sont posées au débat public concernent à la fois les immédiats, c'est-à-dire le premier parc, et puis la suite après 2024. On va y revenir ultérieurement.

Le projet lui-même dans son élaboration. Il y a eu une évolution assez forte en 2018 avec la promulgation d'une loi qui s'appelle ESSOC et qui a rendu à l'Etat et à RTE pour la partie raccordement le rôle de développer des projets dans sa partie amont. Ce qui veut dire que par rapport aux premiers projets qui ont pu être décidés à partir des années 2011 par exemple sur St Brieuc ou en Normandie, où on remettait les clés dès le départ à un industriel pour qu'il développe le projet, il était donc responsable de l'ensemble des études, du débat public etc.. Aujourd'hui on est dans un modèle où l'État pendant les trois premières années de vie du projet, si le projet se fait, garde les clés et donc est responsable de l'ensemble des études, qu'il verse au débat public, et de l'ensemble ensuite des études sur le terrain de développement du projet, avant de préparer un cahier des charges et un dialogue concurrentiel, par le biais duquel en reversant l'ensemble des résultats du débat et l'apprentissage des études, il choisit un industriel pour développer le projet.

RTE est responsable de la partie de raccordement, dès le départ du projet et jusqu'à son installation en mer, et le développeur n'intervient donc qu'après 3 - 4 ans de projet, donc 3-4 ans d'ici, si jamais le projet se fait.

Donc là on en est au stade du débat public, sous l'égide de la CNDP Il faut savoir que si comme Monsieur Picot l'a expliqué à l'issue du débat et au retour du rapport qui sera fait par la CPDP, l'Etat choisi de poursuivre après avoir répondu aux questions qui auront été posées au débat, on sera suivi ensuite par un garant de la CNDP pendant 2 ans pour vérifier que l'on met bien en place tout ce qui a été dit dans le cadre du débat public.

Alors, les questions les voilà, elles ont déjà commencé à être proposées: pourquoi est ce qu'on vient vous voir aujourd'hui ? On vient vous voir aujourd'hui en rappelant ce qui a été dit par Monsieur Picot tout à l'heure, c'est-à- dire qu'on vous pose trois questions à travers ce débat public. La première, c'est celle de l'opportunité de développer un projet au large des côtes Sud Atlantique, donc vous êtes tout à fait en mesure de dire oui ou non, ça c'est quand même très important. Ensuite la question au sein d'une zone d'étude en mer que je vais vous présenter après qui est apportée au débat public, la question de où poser un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 MW, pour une entrée en production en 2030? Donc ça c'est la question de la localisation. Et ensuite il y a une question qui porte sur la puissance cible, c'est quelle puissance développer? Collectivement quel choix on fait de puissance à développer au large des côtes Sud Atlantique, sachant qu'elle peut varier de 500 à 2000 MW ? Et on pose la question également de, à partir de 2024, quelle puissance pourrait être développée? Est-ce qu'un parc d'une puissance de 1000 MW pourrait être développé? Ce qui veut dire qu'on est en train de parler de deux parcs. On est en train de parler d'un premier parc d'une puissance de 500 à 1000 MW attribué en 2022, et est-ce qu'on peut éventuellement attribuer un deuxième parc à partir de 2024?

Alors quel est le projet? Comment est-ce que tout ça a été préparé? Donc pour préparer ce projet on est parti de la zone historique, d'une certaine manière. C'est à dire qu'il y a déjà eu deux concertations qui ont été faites sur ce projet, en 2015 et en 2017, et qui avaient donné

lieu au choix d'une zone de moindres contraintes, à la fois pour les industriels mais aussi pour les pêcheurs, et puis pour les élus des territoires, de 120 km² (qui est ce qu'on voit ici sur la carte, alors je suis désolé c'est pas forcément très grand, j'espère que vous la voyez), qui permettait à l'époque de développer un parc de 500 MW, en courant alternatif, par un raccordement par le sud. Donc on est reparti de cet état historique acquis, et on a augmenté la taille de la zone pour proposer une zone d'étude en mer de 300 km², le but aujourd'hui étant différent puisqu'on va discuter de choix de zones préférentielles au sein de zones d'études en mer pour poser les éoliennes. Donc un parc de 500 MW, si on en faisait un dans cette zone, occupe environ 60 km². Un parc de 1000 MW occuperait ce qu'occupait précédemment notre parc de 500, c'est à dire 120 km². Donc ça veut dire que dans le cadre du débat, ce qu'on vous propose c'est de rechercher une zone préférentielle au sein de cette grande zone pour pouvoir poser un premier parc de 500 à 1000 MW.

Donc cette zone d'étude en mer, elle se situe dans le potentiel éolien posé de la façade Sud Atlantique - qui est représenté sur la carte par la poche jaune, à droite, plutôt proche des côtes, ce qui est en orange ici représentant le potentiel éolien flottant. Ces potentiels ont été établis à partir de mesures géophysiques de houle, de bathymétrie bien sûr (puisque'on ne peut poser des éoliennes que jusqu'à environ 50m de profondeur pour l'instant), et puis de courantologie. Donc ça, c'est des documents qui sont accessibles. Ça a été fait à travers un document assez important qui est le document stratégique de façade, qui est donc le document de la planification des activités en mer. Sur la carte vous voyez également les aires de raccordement qui ont été proposées au débat public pour l'instant, qui sont donc deux aires qui passent soit par le nord, soit par le sud de l'île d'Oléron.

Voilà donc le projet envisagé, je le redis, c'est un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 MW au sein de cette zone d'étude en mer possible de 300 km² au large de l'île d'Oléron, avec son raccordement par le nord ou par le sud de l'île, et un éventuel deuxième parc, situé à proximité du premier, à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de 300 km², d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1000 MW, et avec la volonté de mutualiser le raccordement de ces deux parcs, on y reviendra tout à l'heure.

Alors on est bien conscient qu'on est dans une zone qui est particulièrement vulnérable d'un point de vue environnemental. On est dans un parc naturel marin bien sûr, et puis on est également dans une zone Natura 2000. Donc ce sera à prendre très très précieusement en considération lorsqu'on continuera nos études d'installation. Et sachez que, réglementairement, ce sont des zones dans lesquelles les usages continuent à être autorisés. Donc évidemment il faut que ce soit fait en bonne et due forme, mais rien n'interdit l'installation d'énergies marines renouvelables dans le parc naturel marin. D'ailleurs le plan de gestion du parc, qui sert aussi de plan de gestion du document d'objectifs de la ZPS, la zone de protection spéciale pour les oiseaux, prévoit des finalités d'installation des énergies marines renouvelables en son sein.

Ces enjeux environnementaux en particulier quels sont-ils? Alors de manière très rapide: des enjeux sur l'avifaune, très forts, sur la côte en particulier, sur la côte ouest des îles, et également en mer avec un corridor de passage des oiseaux, donc qu'il faudra prendre en considération quand on continuera à réfléchir à l'installation du projet; on a également des questions qui portent sur les cétacés, plutôt à l'ouest de la zone d'étude en mer et même au delà sur le talus continental, bien au delà; et puis on a des enjeux aussi sur les espèces amphihalines, donc comme l'esturgeon d'Europe qui remonte dans l'estuaire de la Gironde. Donc voilà, une zone très riche évidemment d'un point de vue de la biodiversité.

Alors un parc en mer, voilà une représentation un peu sommaire, physique, de ce qu'est un parc en mer. Là j'ai pris l'exemple d'un parc de 500 MW. Une puissance de 500 MW ça fait à peu près 35 éoliennes en mer, donc comme je vous le disais tout à l'heure pour une surface occupée de 60 à 70 km². Et si on prend le cas de 1000 MW (c'est ce que vous pouvez voir à l'écran) on est à peu près à 66 à 70 éoliennes et on occupe une superficie de 100 à 130 km² en mer. Donc c'est ce qu'on se demande: où est-ce qu'on pourrait trouver 130 km², dans la zone d'étude en mer de 300 km², pour poser les éoliennes. Physiquement, les éoliennes sur le rang sont écartées d'1 km à minima, et en inter-rang de 1,8 km. Et ce sont des données qu'on peut évidemment faire bouger au moment où on fait la construction du parc, où on design le parc comme on dit en anglais. Chose qu'on va faire évidemment avec les parties prenantes, on peut créer les corridors de passage des bateaux. Et l'idée de la France c'est de permettre la poursuite de la pêche dans le parc (on pourra y revenir), et donc de pouvoir jouer sur ces distances de façon à permettre ce passage des bateaux. Voilà la représentation sommaire de ce que pourrait faire un parc de 500 MW dans la zone d'étude en mer, à gauche sur l'écran, et ce que représenterait un parc de 1000 MW dans la zone d'étude en mer, à droite sur l'écran.

Donc toutes les éoliennes en mer sont reliées par des câbles. Des câbles sous-marins qui conduisent l'électricité, et l'ensemble de ces câbles se rejoignent à un poste électrique en mer à partir duquel s'effectue le raccordement terrestre.

Aurore Gillmann:

Bonsoir à tous, Aurore Gillmann. Je représente aujourd'hui Réseau de Transport d'Electricité, donc entreprise de services publics, dont l'une des missions (on en a plusieurs) est d'opérer le raccordement électrique des moyens de production décidés par l'Etat en mer (nous faisons la même chose pour les moyens de production terrestre également), dans l'intérêt de la collectivité c'est à dire le raccordement le plus efficace. Le but du jeu (et vous avez ici sur ce slide une représentation en coupe de ce que peut être un raccordement quel que soit le projet, c'est vraiment générique), le but de ce raccordement est d'évacuer l'électricité produite par le parc en mer jusqu'au réseau de transport, lequel permet ensuite de diffuser l'électricité jusque chez les consommateurs en tout point du territoire, via le réseau de transport d'électricité. Donc le raccordement commence au poste électrique en mer, se poursuit par un ou plusieurs câbles, des liaisons de raccordement électriques sous-marines, souterraines. Cela signifie que dans la mesure du possible, j'y reviendrai, tout ceci est enfoui sous le sol, que ce soit le fond marin ou le sol terrestre (on a pas de liaison aérienne pour ces raccordement de moyens de production en mer, y compris à terre). Ces câbles électriques marins ou terrestres se rejoignent, sont connectés, à l'atterrage, qui est un endroit spécifique des ouvrages de raccordement, particulièrement sensible d'un point de vue technique et, le cas échéant, environnemental ou d'usage, évidemment puisqu'on se situe au littoral. La liaison de raccordement poursuit son chemin jusqu'au réseau électrique existant qui alimente déjà le territoire, et se finit par un poste électrique de raccordement à construire. Voilà pour un schéma de raccordement, on va dire, typique, et par la suite je vais pouvoir vous montrer quelques visuels pour illustrer un peu ce que ça peut être si le projet est décidé.

Donc sur ces visuels ci vous avez, en haut à gauche, la vision d'un poste électrique en mer, donc pour un raccordement éolien en mer, dans une technologie de courant alternatif (j'y reviendrai, puisque pour ce projet là on peut avoir divers scénarios de raccordement mis en

débat). Donc là vous avez une représentation de ce que peut être un poste électrique en mer. En dessous vous avez une autre représentation de ce que peut être un poste électrique de raccordement en mer pour des puissances plus importantes, avec une autre technologie utilisée. Dans tous les cas la liaison électrique est située sous le fond marin, pour protéger le câble mais aussi pour protéger les usagers, qu'ils soient navigants, pêcheurs ou autres. En fonction des scénarios de raccordement on peut avoir des câbles plus ou moins gros. Donc là vous avez, de la même façon, deux exemples de ce que peuvent être les câbles électriques enfouis sous le fond de la mer. Ils sont systématiquement ensouillés, c'est-à-dire enfouis sous le fond marin.

Ce qu'on propose aujourd'hui aussi autour de ces projets là, autour du poste électrique en mer, c'est de peut-être lui apporter d'autres valeurs ajoutées que sa mission électrique d'origine, c'est à dire celle qui consiste à élever la tension de l'électricité. C'est ce qu'on appelle le multi-usages, c'est un des aspects souhaités par la politique maritime de la France. C'est, autour de ces projets éoliens en mer, pouvoir, le cas échéant, développer d'autres politiques publiques, qu'il s'agisse de recherches environnementales, de recherches expérimentales, ou autres, tout est sur la table. Et RTE propose pour ce projet, comme pour tous les projets, sur toutes les façades, aux parties prenantes intéressées de pouvoir exprimer des besoins des projets qu'on puisse instruire pour voir, le cas échéant, ce qui peut être envisagé. C'est représenté ici en générique, quelques usages qui peuvent être imaginés autour de cette plateforme électrique en mer. Par exemple, on peut imaginer de faire de l'expérimentation d'élevage en haute mer (élevage marin bien sûr), ou d'autres solutions.

Autre visuel: alors pour le coup ce sont des travaux qui ont eu lieu, sur le territoire français, un petit peu plus haut sur la façade, au large de St-Nazaire, pour le raccordement du premier parc éolien en mer lancé par l'Etat, sur le banc de Guérande. Donc les travaux de raccordement ont été achevés, le parc est en cours de construction. Et donc vous avez ici la vision avant/après des travaux à l'atterrage, pour connecter justement le câble sous-marin et le câble terrestre. Donc on pourra y revenir si vous le souhaitez, mais en gros on creuse une tranchée, on pose le câble et on rebouche la tranchée une fois que la connexion est réalisée, on rend la plage à ses usagers.

Autre vision de travaux qui sont également en cours sur une autre façade. Donc là on est en Normandie pour le raccordement du parc éolien de Fécamp. Donc voilà ce sont des projets, tous, première génération, 500 MW, éolien posé. Et donc là on atterre, c'est-à-dire on va chercher le littoral, dans une zone déjà artificialisée, c'est -à -dire un port.

Côté terrestre cette fois-ci, le raccordement - donc je vous disais qu'une fois qu'on trouve le lieu où le marin et le terrestre se rencontrent, à l'atterrage, le câble poursuit son chemin sur la partie terrestre du raccordement. Donc ici on voit une vision de ce que peut être un câble de raccordement, et les travaux qui sont associés. Donc soit on peut passer en plein champ, typiquement. Donc de la même façon, on creuse une tranchée en pleine terre, on pose le câble, on rebouche, et les usages peuvent reprendre quelques semaines après les travaux (ici, en l'espèce, sur une parcelle cultivée). Même chose évidemment si on emprunte des milieux déjà artificialisés comme des routes ou des délaissés routiers.

Et dernier visuel. S'agissant du poste électrique terrestre de raccordement à construire: en fonction des scénarios de raccordement ils peuvent être évidemment très différents. Là vous avez deux illustrations en fonction de la puissance et du réseau auquel on va se raccorder. Donc à gauche vous avez un poste 225 000 V, on va dire que le 225 000 V ce sont les

nationales de l'électricité. Pour ce projet, ça peut être envisagé pour un parc de 500 MW. Et pour des puissances supérieures il faut aller chercher les autoroutes de l'électricité, en l'espèce le réseau 400 000 V, et sur la zone d'étude, au nord ou au sud du projet on a deux postes de 400 000 V qui existent. On va aller chercher, dans la mesure du possible, au nord Granzay et au sud à Préguillac, des postes de 400 000 V qui sont susceptibles d'accueillir une extension pour le raccordement de ce projet.

Et dernière chose - donc ça c'est des choses qu'on peut détailler si vous le souhaitez. Pour répondre aux questions qui sont posées par l'Etat, en termes de localisation et de puissance, nous venons au débat des scénarios de raccordement qui sont strictement liés à ces deux questions: quelle puissance, et quelle distance? Et en fonction de ce couple on peut imaginer plusieurs scénarios de raccordement, et, toujours en fonction de ces paramètres on a deux technologies de raccordement disponibles aujourd'hui. Le courant alternatif, qui est la technologie standard, on va dire, pour l'ensemble des projets aujourd'hui, et qui peut entraîner des ouvrages de compensation électrique intermédiaires derrière le littoral, tout simplement parce que ce sont des raccordements très longs. A l'inverse, si on parle de plus gros volumes, ici 1000 MW, et de certaines distances, on peut passer au courant continu, qui est une technologie utilisée aujourd'hui en France et en Europe pour les longues distances et les gros volumes. Voilà donc ça ce sont des solutions qu'on porte aujourd'hui au débat pour ce projet, et en fonction de ce qui peut être exprimé sur les territoires pendant le débat, on pourra être amenés à proposer l'une ou l'autre solution lors de la fin du débat public, pour la décision ministérielle.

38:52

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors du coup ça c'est juste un dernier transparent pour l'information, où la trouver? Alors bien sûr on se tient à votre disposition pour répondre aux questions mais vous pouvez retourner aussi au site de la commission du débat public, sur lequel vous trouverez donc le dossier du maître d'ouvrage, qu'on a documenté et qui est accompagné de fiches thématiques. Vous y verrez aussi des photomontages, qui permettent de se donner une idée à travers un visualiseur de ce que représenterait un parc, évidemment pour l'instant fictif, en mer depuis les côtes. Donc ces photos sont prises entre l'île de Ré et Soulac, tout le long de la côte. On a versé également au débat public des études spécifiques: donc une étude bibliographique environnementale et de risques d'effets sur l'environnement, et une étude sur la pêche. Et on a, enfin, un outil cartographique qui vous permet d'utiliser différents types de couches, qu'elles soient environnementales, d'usage, etc..pour vous faire une idée un petit peu de tout ce qui va arriver si ce projet se fait au large des côtes Sud Atlantique. Voilà, merci beaucoup pour votre attention, et on est ouverts aux questions.

Luc Picot :

Et bien on va commencer la phase d'échange. Donc si vous avez la possibilité de vous présenter, si vous le souhaitez, pour que ce soit enregistré, d'exprimer soit une opinion, soit une question. Si possible, comme on est à peu près 60 ou 70 on va faire sujet par sujet. Moi je serai attentif à ce qu'ils répondent à toutes vos questions, mais si vous posez 10 questions c'est sûr qu'à un moment...donc on va faire des questions, ou des avis, assez concis, 2 minutes maximum.

Alain Daubigné:

Merci, bonsoir à toutes et à tous. Mon nom est Alain Daubigné, je suis membre du collectif NEMO. Pour les personnes qui ne connaissent pas le collectif NEMO: NEMO signifie Non à l'Éolien Marin à Oléron. Depuis avril dernier neuf lettres thématiques circonstanciées et documentées, rédigées par les membres du collectif NEMO, ont été adressées aux élus d'Oléron, de l'île de Ré, de la presqu'île d'Arvert, de Royan, conseil départemental. Il s'agissait de les alerter sur la menace et le caractère totalement inopportun de l'implantation de ce funeste projet de parc éolien à Oléron et ses extensions (telles qu'elles ont été présentées tout à l'heure). Les médias, le journal des propriétaires d'Oléron, Ré à la Hune, Le Littoral, Sud Ouest, France 3 Poitou-Charente, et des quotidiens nationaux, relaient bien notre engagement, nos convictions, et nos actions. Il convient encore aujourd'hui de réaffirmer l'opposition sans alternative, du collectif NEMO à ce projet de parc éolien et ses extensions. En effet, la filière de la pêche professionnelle, je pense à La Cotinière, aux ports de Royan, La Rochelle, serait directement menacée dans la pratique de son activité. L'impact visuel de quelque 66 à 132 éoliennes de 260 m de haut, c'est-à-dire 50m de plus que la tour Montparnasse, ne l'oublions pas, dégraderait considérablement les paysages côtiers de la Charente-Maritime, deuxième département français sur le plan touristique. Et enfin, ce projet de parc éolien serait implanté au sein d'un parc naturel marin, de deux zones Natura 2000, et à proximité immédiate de 7 réserves naturelles nationales, le tout validé par la France et l'Europe. Cette atteinte à la biodiversité constituerait tout simplement une hérésie, voire une provocation. Merci de votre écoute.

Luc Picot:

Alors la maîtrise d'ouvrage s'ils souhaitent s'exprimer sur cette interpellation du collectif NEMO.

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui merci, interpellation très intéressante, qui est renouvelée à chaque réunion. Bravo aux personnes de NEMO qui viennent nous voir fréquemment. Alors, écoutez, je reprends simplement quelques arguments. Parce qu'ils peuvent être vrais et c'est à nous je pense, dans le cadre du débat public, de faire en sorte de travailler à ces différents arguments. Donc je prends par exemple l'impact visuel que vous avez mentionné. Justement toute la question de la localisation c'est de permettre de travailler à l'endroit où on posera ces éoliennes de façon à ce qu'elles impactent le moins possible le paysage, pour ceux qui y sont sensibles. Donc la question de la distance à la côte, c'est une question très importante sur laquelle on vous invite vraiment à vous positionner effectivement. Je crois qu'on a des cahiers de photomontages, alors je sais pas s'ils sont disponibles ou pas mais ils peuvent être mis à la sortie de la réunion, de façon à ce que vous puissiez voir ce que ça donnera en fonction des distances à la côte justement. Donc les fameuses photos dont je vous parlais tout à l'heure et qui ont été prises depuis l'île de Ré jusqu'à Soulac-sur-mer, donc il y en a certaines qui sont prises effectivement aussi à la pointe Espagnole donc pas très loin de chez vous. Et vous verrez en fonction de 10, 20, 30 ou 40 km de la côte qu'est ce que ça donne d'un point de vue visuel. Donc ça vous permettra de vous rendre compte de cette pollution visuelle par vous même, qui en tout cas peut être minimisée dans le cadre des discussions qu'on a, c'est à ça que sert le débat public.

Simplement aussi, vous aviez une réaction sur l'implantation dans le parc naturel marin et les zones Natura 2000, et la réaction aussi sur la proximité des réserves. Donc vous avez raison, le parc naturel marin serait le lieu d'accueil de ce projet de parc éolien en mer. Je le rappelle, un parc naturel marin et les zones Natura 2000 n'ont pas des législations ou des réglementations qui interdisent l'installation d'énergies marines renouvelables. On est pas du tout dans l'équivalent de ce qu'on a sur terre: sur les parcs nationaux par exemple, qui ont été créés dans les années 60, la plupart du temps en montagne avec des zones au coeur du parc où toute activité humaine est interdite, et des zones périphériques où on peut faire des choses. On est ici dans une écologie moins coercitive, dans une écologie qui prend en considération les usages. et qui permet la poursuite de ces usages, que ce soit dans le cas de Natura 2000, ou que ce soit dans le cas du parc naturel marin. Donc la question effectivement n'est pas du tout de détruire la biodiversité qui s'y situe, mais c'est de trouver les meilleurs arrangements, les meilleures discussions possibles, de façon à minimiser les impacts possibles du parc éolien en mer.

Une dernière réaction aussi sur la proximité des réserves. Moi j'ai une double casquette finalement, je représente des collègues qui sont à la fois aménageurs, et des collègues qui sont à la fois protecteurs. Donc on a des réserves naturelles effectivement le long de la côte. Ces réserves, elles sont faites pour protéger une biodiversité qui est très intéressante. Ces réserves, elles sont intégrales, on ne peut y faire aucune activité humaine. Elles sont dédiées à la nature et elles continueront à exister naturellement. Elles prennent en compte par exemple le corridor de passage des oiseaux qui est sur la côte, et on continue à développer ces réserves naturelles. On va aller en mer pour la réserve naturelle d'Yves (on va l'augmenter de taille en mer, là cette année), on est en train de réfléchir à une réserve naturelle à Bonne Anse, à l'entrée de l'estuaire de la Gironde, juste près de chez vous, pour protéger les oiseaux. Donc c'est un travail qui est en cours et qui vise à protéger les bijoux qui sont sur la côte. Et pareillement, en mer, on est en train de s'intéresser au plateau de Rochebonne, pour y développer une zone de protection forte, qui pareillement permettrait la protection de la biodiversité qui s'y trouve.

Donc toute notre question à nous c'est de dire: un parc naturel marin c'est très grand, une zone de protection spéciale c'est très grand, la valeur patrimoniale n'est pas la même partout est-ce qu'on peut trouver des endroits où on peut marier les usages et permettre l'implantation du parc marin.

Luc Picot:

Alors une autre question, Madame.

Intervenante, oléronaise, 35 ans:

Bonsoir, je vous remercie j'espère que tout le monde m'entends. Moi je suis très très inquiète par l'idée de ce projet. J'habite sur l'île d'Oléron, je suis Oléronaise, j'ai 35 ans. Je suis catastrophée par votre discours et la légèreté avec laquelle vous envisagez d'impacter ou non la biodiversité exceptionnelle dans ce site là. C'est un territoire extrêmement riche que vous allez détruire, et c'est aussi un territoire extrêmement fragile. On fait face, sur l'île d'Oléron, à l'érosion la plus importante d'Europe, est-ce que vous avez réfléchi à l'impact qu'un tel chantier va avoir sur le territoire?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors oui on a réfléchi. Bien sûr qu'on est en train de réfléchir à l'impact que pourrait avoir un tel projet sur les territoires. Déjà la première chose c'est l'évitement. L'île d'Oléron ne sera pas traversée par le raccordement. Le raccordement se fera par le nord ou par le sud. Je serais tenté de vous dire que bien sûr on est dans un lieu qui a une forte importance biologique, on l'a dit, mais on est aussi face à une évolution climatique qui va nous impacter très rapidement. Elle va tellement nous impacter rapidement que le sud de l'île d'Oléron et le nord de l'île de Ré, et à l'est de l'île d'Oléron, vont disparaître en 2050 si on ne fait rien. Donc il faut qu'on trouve des solutions pour que la température globale de la Terre ne se réchauffe pas trop et que l'île d'Oléron ne disparaisse pas. Voilà donc moi je mets ça dans la balance, et après, c'est à prendre en considération, quelles sont les meilleures solutions pour nous? On est ici pour en discuter justement. Voilà donc c'est la réponse que je pourrais vous faire en tout cas.

49:34

Marcel Jacquot:

Marcel Jacquot, je suis retraité et ronçois. Tout à l'heure vous avez parlé de puissance: sur un parc de 500 MW vous mettez 35 éoliennes. A l'heure actuelle les éoliennes qui tournent, quelle est la puissance maxi qu'elles développent?

Pierre-Emmanuel Vos:

En ce moment en mer? C'est à peu près 8 MW par mât.

Marcel Jacquot:

C'est un grand maxi alors...Bon et autrement dit vous allez passer à environ 14 MW par éolienne? Vous vous rendez compte un peu de la rotation des rotors? Les pannes etc...et sur l'environnement qu'est-ce que ça donne? Vous allez passer à 14 MW par éolienne?

Pierre-Emmanuel Vos:

On va passer à 15 MW par éolienne.

Marcel Jacquot:

15 MW !?

Pierre-Emmanuel Vos:

Donc en terme de taille effectivement ça va avoir une conséquence, c'est que les éoliennes seront beaucoup plus grandes...

Marcel Jacquot:

Donc ce sont des rotors qui vont être quand même assez lourds au niveau de la rotation. Et ça ne tourne pas vite, ça. Ça tourne à combien 150, 200 tours / minute? A peu près?

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui à peu près, oui.

Marcel Jacquot:

Et vous générez quoi avec des rotations à cette vitesse? Vous générez des vibrations inévitablement.

Pierre-Emmanuel Vos:

Attendez...où est-ce que vous voulez en venir?

Marcel Jacquot:

J'essaye de comprendre un peu comment ces rotors en services vont générer des vibrations. Est-ce que la faune, puisqu'on a pas d'expérience en France, comment va se comporter la faune avec ces machines en rotation?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors on va peut-être faire un point sur les impacts potentiels globaux. Les risques d'impact ne sont pas négligeables, vous avez raison, que ce soit les vibrations ou autre. Donc on va vous les projeter, voilà :les interactions avec l'environnement en mer.

Donc on a différents risques d'effets du parc lui-même, que ce soit au moment de la construction ou au moment de l'exploitation du parc. Donc au moment de la construction on a des risques de remaniement du sol et de remise en suspension des sédiments, qui peuvent avoir comme conséquence de créer de la turbidité, qui peut avoir un impact sur les habitats et évidemment sur les poissons, qui peuvent être gênés par cette turbidité. Et puis on a également au moment de l'exploitation plus un risque de collision pour les oiseaux, un effet barrière, un risque de barotraumatisme pour les chiroptères, c'est à dire que quand elles s'approchent des éoliennes, pour des questions de pression, elles peuvent avoir des vaisseaux sanguins qui explosent, donc on peut perdre des chiroptères, et puis on a des questions de température et de champs électromagnétiques au niveau des câbles de raccordement. Donc tous ces effets là sont à prendre en considération au moment du développement du parc, mais effectivement ils existent.

Marcel Jacquot:

Ce que je pense c'est qu'un rotor en service émet des vibrations. Il ne peut pas faire zéro vibrations, ça n'est pas vrai. Donc on transmet les vibrations à travers la colonne, et les poissons, la faune etc...comment se comporte-t-elle? Puisqu'on a pas d'expérience en France. Mais, par contre, en Europe on a des expériences, dans le nord de l'Europe ils ont des éoliennes. Comment se comporte la faune dans ce domaine?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors on a pas de retours particulier sur l'effet des vibrations en tant que telles. On a des retours sur le comportement des poissons au moment de la construction et au moment de l'exploitation. Les poissons fuient au moment de la construction, la plupart du temps, mais on constate, dans les études qui ont été faites à l'étranger, qu'ils reviennent au moment de l'exploitation. On a une étude intéressante qui a été faite en Belgique sur les 10 dernières années d'exploitation du parc de Thorntonbank, qui tend à montrer que les espèces de poissons qui sont présentes n'ont pas diminuées, ni en quantité ni en représentativité des espèces, au contraire même ils ont gagnés deux à trois espèces qui sont liées plutôt à des fonds rocheux, puisque les pieds des éoliennes ont attirés ces espèces. Mais tout ça c'est un travail qui est en progrès, et nous en France effectivement on a pas de retour, donc il

faudra qu'on vérifie effectivement l'évolution qu'il pourra y avoir autour de nos éoliennes quand elles seront en mer. Mais donc on a des retours intéressants, aussi aux Pays-Bas, qui tendent à montrer que, en tout cas sur les poissons, l'impact est surtout au moment de la construction du parc et qu'ensuite il n'y a pas d'impact au moment de l'exploitation et que les populations se reconstituent. On a même par ailleurs noté des effets réserves ou récifs, en fonction de l'exploitation qu'on fait du parc, donc de développement même des populations.

Bruno Monnet:

Bonsoir, je suis Bruno Monnet, j'habite à La Tremblade. Un simple calcul de trigonométrie nous montre qu'un mât de 200 m est visible à 50 km, plus le beau gyrophare que vous allez mettre dessus, c'est à dire que la nuit on va avoir un superbe paysage tout le long des côtes, ça va être assez magnifique. Ca c'est la première remarque. Et la deuxième remarque: vous faites un maillage d'1 km par 2. Qu'est ce qui se passe en cas de problème maritime avec un bateau? Je pose cette question en tant que sauveteur à la SNSM....pardon, je recommence.

En tant que sauveteur en mer je posais la question suivante: avec le maillage qui est fait d'1 km par 2 sur l'implantation des éoliennes, comment fait-on pour aller récupérer un bateau, tanker, cargo ou autre qui est en dérive à l'intérieur?

Pierre-Emmanuel Vos:

Donc la première question qui était la visibilité, je préfère que vous regardiez les photomontages, pour que vous voyiez ce que ça donne en fonction de la distance, parce que c'est très subjectif. Effectivement on voit les éoliennes jusqu'à 40, 50 km mais ce qui est intéressant c'est de voir comment on les voit à 10, comment on les voit à 20, comment on les voit à 30 et au delà.

Bruno Monnet:

Mais il y a la nuit qui est importante. Les gyrophares c'est une horreur. Vous allez en beauce en brême ou ailleurs, on voit plus rien (inaudible) 56:53

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors pour les éoliennes terrestres, à partir de 2022 il sera obligatoire de faire la projection vers le ciel, ce qui va déjà au moins au niveau de la terre enlever une partie de la pollution visuelle, puisque c'est pour l'aéronautique entre autres. Donc ça, ça va aussi se vulgariser sur les éoliennes en mer, donc on aura une projection plutôt vers le ciel. Et puis la troisième question que vous avez posé, alors effectivement - on a pas nos collègues de la préfecture maritime ou de la DIRM ici pour répondre, je ne suis pas spécialement un spécialiste - mais effectivement vous avez raison le parc va donner lieu à une réglementation précise, particulière, établie par le préfet maritime. Et donc on aura une réglementation qui provoquera une restriction de passage des bateaux à proximité des éoliennes elles-mêmes ou du poste électrique en mer.

Bruno Monnet:

Un bateau en panne, vous avez beau lui donner une directive quelconque, même une loi, il dérive et il va où il veut. Il faut pouvoir les récupérer au milieu.

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui vous avez raison. On aura un plan d'intervention obligatoire de l'opérateur, qui devra surveiller ces éoliennes 24h/24 et 7j/7 bien sûr, et il y aura des brigades d'intervention. Il pourra appliquer son propre plan d'intervention aussi, et après il fera appel en dernier recours aux ressources du CROSS par exemple. Mais l'idée c'est qu'il y ait un plan d'intervention déjà de départ, au moins pour tous les bateaux d'une certaine taille, alors un tanker j'espère que ça n'arrivera pas fréquemment. Mais voilà il y aura un premier plan d'approche fait par l'industriel et qui sera relayé par les services de la préfecture maritime en cas de besoin.

Bruno Monnet:

Donc il est prévu des gros bateaux d'interventions, des gros remorqueurs à pied d'œuvre...

Luc Picot:

Attendez, on va prendre la parole de Monsieur après.

Emmanuel Daugy:

Bonsoir je m'appelle Emmanuel Daugy, j'habite La Tremblade. Deux questions simples: pourquoi un parc éolien posé et non pas flottant? Et ensuite pourquoi avoir choisi un site d'implantation dans un parc naturel plutôt qu'à l'extérieur?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors première question, pourquoi posé et pas flottant? C'est une très bonne question. Une première réponse c'est parce que l'éolien posé est plus mature dans sa conception, c'est celui qui a été créé en premier. Pour l'instant il n'y a pas de ferme flottante dans le monde. Il y a des premiers essais qui ont été fait d'éoliennes flottantes par exemple dans les pays du nord, chez nous il y en a une je crois. Là on va avoir les deux premiers parcs qui vont être développés, et ces des premières mondiales, les deux premiers parcs éoliens flottants en Bretagne et en Méditerranée. Ce sont deux premières mondiales. Et donc c'est une technologie qui est moins mature pour l'instant et donc on préfère travailler sur le posé. Par ailleurs c'est une logique aussi, c'est à dire qu'on va d'abord occuper les surfaces qui peuvent être utilisées en posé avant aussi d'imaginer peut-être d'aller plus loin et de développer le flottant.

Et par rapport à votre autre question, donc pourquoi le développer dans un site naturel, vous avez pu voir la carte du potentiel éolien posé et flottant au large des côtes Sud-Atlantique, il est essentiellement concentré sur le nord de la façade Sud-Atlantique. Et donc pour l'approche posé on a essayé de sélectionner une zone qui permettait le développement du posé, et en prenant déjà une première mesure d'évitement: en partie sud-est, si la zone est biseauté c'est pour prendre en considération la présence du phare de Cordouan, qui a une zone tampon de 29,5 km dans laquelle aucune installation n'est possible, il a été classé au mois de juillet dernier. On a donc fait exprès de se retirer par rapport à ça de façon à ne pas être dans la zone tampon du phare. Au sud il y a une grande vasière et on a des questions des espèces amphihalines qui remontent l'estuaire de la Gironde, et on a aussi une grande vasière qui est très intéressante comme zone de frayère et de nourricerie. Et puis plus au nord c'était des questions plutôt de pêche, de qualité des fonds rocheux pour la pêche. Donc on a encore une possibilité qui aussi de bouger un peu vers l'ouest, en prenant bien sûr en

considération les effets qu'il peut y avoir sur cette partie là pour l'implantation. Mais donc, nous, on a fait une approche qui était aussi celle de ce que nous proposait la réglementation, donc le parc naturel marin. On les a rencontrés, ils nous ont présenté les finalités du plan de gestion et ils nous ont indiqué que c'était envisageable, évidemment dans le respect de la réglementation du code de l'environnement en priorité.

Romain Godier:

Bonsoir, Romain Godier, je vis sur la commune de St-Pierre d'Oléron. Je suis amoureux de l'île d'Oléron depuis ma petite enfance, grâce à ma famille, mais je viens aussi régulièrement sur les plages de la côte sauvage de Royan, l'Embellie, le Galon d'Or, la pointe Espagnole... qui sont fortement érodées par l'érosion la plus importante d'Europe comme le Pertuis de Maumusson.

Moi je suis totalement contre le projet éolien, un projet gigantesque, industriel... Je comprends pas qu'en 2021 les services de l'Etat puissent défendre encore des projets gigantesques qui viennent détruire les paysages, la côte. Toutes les interrogations sur les vibrations effectivement, le massacre de la faune sous-marine, les oiseaux etc... Il y a une question que je me pose avec tous mes amis, je fais partie - alors je suis pas comme les pêcheurs, c'est pas ma profession qui est menacée - je pratique le surf depuis ma petite enfance. C'est une pratique sportive, en pleine nature, dans une nature vierge, qui est en plein essor à travers le monde entier et principalement en région grande Aquitaine. De nombreux jeunes se mettent à faire du surf et à pratiquer le surf par amour de l'océan. Ça m'attriste fortement de savoir que ma petite fille ne verra plus jamais l'horizon vierge... les lumières au large... et une question que tous les surfeurs se posent, clairement. Quand j'ai vu le schéma avec tous les points sur la surface des 130 km², moi j'ai mon petit avis sur la question et pourtant je ne suis pas océanographe, je suis juste un petit particulier, surfeur sur sa plage qui cherche des endroits vierges. Comment vont se comporter les houles longues quand elles vont traverser un parc éolien plus ses extensions? Moi j'ai la réponse: tout surfeur a, à un moment, un petit chalutier qui est passé au large devant lui, ça va mettre dix minutes... la houle sera constamment perturbée et ne se refabriquera plus jamais. C'est à dire que j'ai un ami aussi qui est concierge sur le phare de Cordouan, et il a analysé la chose, il est totalement contre: il sait très bien que même par gros coefficient quand la houle longue traverse le phare et qu'il regarde derrière, la ligne de houle ne se reconstitue jamais. Donc quel va être le résultat sur l'érosion? Ça va faire une mer agitée. Le trait de côte n'a jamais été habitué, même si l'érosion est là, à subir une houle fractionnée. Plus elle va être puissante, plus ça va être une mer agitée, à l'image de ce qu'il se passe dans le Pertuis de Maumusson. C'est ce que je dis: est-ce que vous avez des océanographes qui ont travaillé sur l'impact d'une houle fractionnée, hachée menue quand elle passe dans un parc éolien? Quel est le résultat sur la côte? Merci.

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors un des premiers retours de cette question intéressante que vous mentionnez sur le passage de la houle sur les éoliennes: pour notre étude environnementale on a demandé une première approche bibliographique, le retour est que les houles se reforment de 4 à 5 km derrière un parc. Donc là on est à une trentaine de kilomètres en mer, on peut penser que la houle se reformera, c'est un objet qui n'est finalement pas grand par rapport à la force, à la puissance de la houle. Donc ça c'est la réponse que j'ai pour l'instant, c'est

effectivement aussi ce qu'on retrouve dans les pays du nord. Voilà donc en termes de courantologie on a ce retour là. (Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose sur la partie côtière?)

Faustine Masson:

Bonsoir, Faustine Masson, du comité régional des pêches maritime Nouvelle Aquitaine. Ce soir c'est plus des réactions, commentaires, à ce qui a pu être dit. Notamment M.Vos, au tout début de votre PowerPoint vous disiez que le vent était une énergie régulière: est-ce que le vent n'est pas une énergie intermittente par essence? Je ne sais pas si c'est une question rhétorique par essence, mais voilà. Concernant les photomontages, je suis heureuse de savoir que maintenant vous pouvez mettre à disposition les photomontages, je trouve que c'est une bonne chose. Sachez toutefois que les photomontages présentent juste un parc de 1 GW et non pas l'extension de 1 GW supplémentaire, sur lequel le débat public porte aujourd'hui également. Concernant le parc éolien possible dans les aires marines protégées Natura 2000 ou parc naturel marin, c'est possible mais à grand renfort de dérogations aux espèces protégées. Concrètement, il faut avoir l'autorisation de tuer telles ou telles espèces. Je pense que c'était important de le noter également. Pour la question des impacts environnementaux j'ai été étonnée que vous ne mentionniez pas le bruit, notamment sous-marin, qui est un des plus gros impacts sur la ressource halieutique et sur la faune marine puisque, le bruit se déplace beaucoup plus facilement sous l'eau. A titre d'exemple, le battage d'un pieux de 3 m de diamètre à 30 m de la source est de 205 dB, au-delà de 180 dB, ça peut provoquer des lésions mortelles chez les poissons. Quid d'un pieux d'un diamètre de 15 m? Il me semble que c'est ce que vous aviez dit à une réunion publique M.Vos, là je dis peut-être une grosse erreur, sur le diamètre du pieux pour une éolienne de 15 MW. Egalement, juste pour préciser que les pêcheurs n'ont pas été concertés sur la zone de 300 km², seulement sur la zone de 120 km². Et les pêcheurs charentais sont surtout des chalutiers, et les chalutiers de petite catégorie (de moins de 12m) ne peuvent naviguer qu'en dessous des 20 miles nautiques, or toute la zone du projet se trouve à cheval sur la zone des 12 miles nautiques. Donc potentiellement, ça peut impacter 80% de la flotte charentaise, et donc autant de familles, et potentiellement aussi 1500 emplois à terre, puisque pour un marin ça fait 2 ou 3 emplois à terre. Voilà merci.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci, j'aurais peut-être pas tout noté, je vous prie de m'excuser, mais merci pour votre intervention. Alors vous avez parlé du vent, énergie régulière ou irrégulière, ça va permettre aussi de répondre à une question de Mme la maire sur cet aspect là. En mer, on a ce qu'on appelle un facteur de charge de 0,4, c'est-à-dire que les éoliennes fonctionnent 40% du temps à pleine puissance. Elles fonctionnent en réalité 90% du temps, elles produisent de l'électricité 90% du temps, mais à pleine puissance 40% du temps. Le chiffre que vous aviez Mme la maire c'est 25%, c'est ce qui correspond au temps de production maximal d'une éolienne terrestre. Donc là on est sur 40% du temps, 0,4. Ça veut dire qu'on a un facteur de 1 à 6 de productivité d'une éolienne en mer par rapport à une éolienne terrestre, grosso modo. Mais sachez qu'une éolienne produit quelque soit la force du vent, à partir du moment où le vent est à peu près à 10 ou 11 km/h elle tourne et elle produit. Donc on dit "oui c'est une énergie intermittente", mais quand on parle du facteur de charge on parle du moment où elle produit en pleine puissance.

Alors les photomontages vous avez eu des représentations des parcs de 500 et 1000 MW sur la même photo. Et si vous voulez dans le cadre du débat public, on pourra proposer, si la CNDP nous le demande, des photos qui présenteraient un parc ailleurs, on a un outil informatique qui permet de faire ce genre de choses, si vous le souhaitez. On pourra vous proposer des cartes dans ce sens là.

Déroptions des espèces protégées: oui bien sûr on en est totalement conscient. C'est tout l'intérêt des études qu'on est en train de mener, et puis des échanges qu'on peut avoir aussi avec les usagers, que ce soit les associations environnementales ou les pêcheurs, pour essayer de ne pas aller sur les zones où on aurait un impact majeur sur ces espèces protégées.

La question du bruit. Oui effectivement le battage des pieux produit des bruits qui peuvent aller jusqu'à 205 dB effectivement, ça c'est au moment de la construction du parc. On a également des bruits qui peuvent être très importants liés aux moteurs de bateaux. On a même certaines études qui montrent que la faune s'habitue à certains bruits, en l'occurrence les bruits de moteurs, de tankers etc...et que donc il faut faire un calendrier de travaux intelligent, il faut préparer les interventions de façon à limiter au maximum l'impact du bruit. Et pour ça par exemple, pour le battage des pieux, on va augmenter très progressivement le battage, de façon à ce que la faune qui est présente juste à proximité du pieux puisse s'en aller avant d'être impactée par le bruit.

Et puis enfin, la remarque intéressante sur la flottille. Donc effectivement 85% de la flotte charentaise environ pêche dans les 12 milles nautiques. Donc je reviens à un des aspects majeurs du débat public, qui est la question de la localisation et la question de la distance à la côte. Je sais qu'on a la semaine prochaine une réunion thématique sur la pêche, donc ce sera le moment pour le monde de la pêche de nous présenter tout ça aussi, et de voir un peu effectivement comment on peut jouer sur la distance pour permettre à la flottille charentaise de continuer à pêcher.

Bernard Crozon:

Oui bonsoir, je suis Bernard Crozon, je suis le président de l'association des propriétaires des Mathes - La Palmyre. Nous avons mis ce projet à l'ordre du jour de notre assemblée générale au mois d'août, et nous avons recueilli l'unanimité générale contre le projet. Nous avons aussi mis les documents de la CNDP sur notre site internet, nous avons mis aussi des lettres de NEMO sur notre site, nos adhérents sont parfaitement informés sur le projet, aussi bien le pour le pour que pour le contre, mais pour l'instant on n'a recueilli aucun pour. D'abord je voudrais revenir sur les enjeux. Vous avez parlé dans les enjeux, parce que j'ai lu attentivement toutes les fiches qui sont jointes au dossier de la CNDP, et dans la fiche numéro 1 des enjeux, là je reprends ce qui est écrit, c'est: assurer la sécurité d'approvisionnement. Comment voulez-vous assurer la sécurité d'approvisionnement avec des éoliennes qui peuvent fonctionner entre 30 et 40% de leur capacité? Quand on parle d'un parc d'1 GW, en réalité ça va être entre 300 et 400 MW qui vont être fournis. Et pas de manières linéaires, mais en dents de scie, étant donné que le vent est en constante évolution et changement. Donc on va partir de 0 à 100 en étant plus souvent prêt de 0. Pour compenser ce fonctionnement aléatoire non pilotable de l'éolien, la solution ce sont les centrales à gaz, c'est ce qui est en cours d'installation dans les côtes d'Armor, ou dans le Finistère à Landivisiau actuellement. Pour compenser les éoliennes qui sont dans la baie de St-Brieuc. Donc sur la sécurité d'approvisionnement, je ne vois pas comment.

Ensuite, vous dites éviter la dépendance aux importations. Jusqu'à présent on a été toujours exportateur de l'énergie. On est plus souvent à 80% exportateur qu'importateur. Avec ce fonctionnement aléatoire et le remplacement d'autres énergies par de l'éolien, on va devenir importateur ça c'est sûr, mais encore faut-il pouvoir avoir de l'énergie disponible en Espagne ou en Allemagne ou en Angleterre.

Conserver un prix de l'énergie compétitif, toujours sur la fiche numéro 1. Quand on voit le prix de revente de l'énergie éolienne en mer qui a été négocié sur les parcs de St-Brieuc, on peut avoir de sacrés doutes sur le prix compétitif. Il est 3 à 4 fois supérieur au prix du nucléaire.

Et maîtriser les dépenses du consommateur: ça dépend du prix de l'énergie au départ. A moins d'être subventionnés, les consommateurs vont voir forcément leur facture augmenter. Voilà.

Il y a plein d'autres problèmes que j'ai relevé sur ces fiches mais on va y passer la soirée, donc je laisse la parole.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci monsieur. Alors rapidement quelques éléments de réponse et puis je passerai la parole à ma collègue pour qu'elle puisse répondre aussi.

Donc un parc de 500 MW en mer, intermittence ou pas intermittence, ça satisfera la consommation de la Charente-Maritime annuelle. C'est à peu près ça l'ordre de grandeur. Évidemment si on est sur 1000 MW, c'est un tiers de la Nouvelle Aquitaine. Vous parliez du coût de l'énergie et de la compétitivité. Effectivement, les premiers parcs qui ont été développés historiquement en France étaient à des coûts bien supérieurs, puisque la technologie commençait à peine à se développer, et que donc on a soutenu cette technologie pour qu'elle puisse mûrir. Aujourd'hui on est à des coûts, comme je vous l'ai dit, en 2019 une attribution à 43€ du MWh pour Dunkerque. Ces attributions elles sont variables en fonction de l'environnement, de l'endroit où on installe le parc etc... D'ores et déjà ici il sera fixé à 60€ du MWh, ce qui est légèrement au dessus du prix du marché, mais ce prix du marché peut très bien varier, dans un sens comme dans l'autre. On a un système de compensation qui existe, et si le prix du marché devient supérieur à ces 60€, et bien l'industriel remboursera une part.

Et puis je passe la parole à Aurore pour la suite.

Aurore Gillmann:

Oui alors s'agissant peut-être de la thématique de la sécurité d'approvisionnement. Ces projets éoliens en mer, donc on parle de projets éoliens commerciaux de grosse puissance, visent effectivement à pérenniser, dans le cadre de la politique énergétique du pays, la sécurité d'approvisionnement du pays à horizon 2030, c'est l'objet de la planification pluriannuelle de l'énergie qui a été présentée tout à l'heure. Concernant ce projet sur cette façade, il n'y a pas d'enjeu de sécurité d'approvisionnement. A court ou moyen terme, ça c'est très clair, c'est une région qui produit beaucoup plus qu'elle ne consomme, notamment grâce aux moyens historiques nucléaires présents plus au sud. Donc ça c'est le premier élément.

Après sur la question de fond que vous posez, et effectivement elle revient très régulièrement dans le débat, et c'est une question tout à fait légitime. Effectivement historiquement pour accompagner l'intermittence ou la variabilité de la production des

énergies renouvelables, quelles qu'elles soient, où qu'elles soient en France (quelque soit la région, finalement), effectivement il y a besoin de moyens de production pilotables, pour pouvoir suppléer le cas échéant. Mais ça c'est la situation historique. Ce qu'on regarde aujourd'hui c'est plutôt l'avenir, l'horizon 2030 dans lequel s'inscrit ce projet là, et puis RTE regarde aussi l'horizon 2050 qui est celui de la neutralité carbone. On a publié des scénarios très documentés sur ces sujets-là, il y en a plusieurs, qui s'appuient plus ou moins sur des énergies renouvelables, et qui peuvent aussi étudier d'arrêter complètement le nucléaire dans le pays. Donc on regarde l'ensemble de la palette des possibles, et ce qu'on voit c'est qu'à l'avenir, pour atteindre la neutralité carbone, on devra aussi se passer du soutien du thermique fossile, du thermique polluant. Tout ça pour dire que en fonction des scénarios, de façon macro, je parle pas ici pour ce projet, de façon macro, dans certains scénarios on pourra totalement se passer de centrales à gaz (puisque c'est l'exemple que vous donnez, il y en a d'autres) et le cas échéant, si par exemple on est dans un scénario 100% énergies renouvelables, c'est à dire sans nucléaire du tout en France, à horizon 2050, qui est un scénario plus qu'ambitieux, il en faudra mais elle devra être décarbonée, pour respecter l'engagement français d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Tout ça pour dire que ce qui a valu jusqu'à aujourd'hui ne vaudra pas forcément pour l'avenir. Il y a des solutions, des innovations, qui accompagnent ces nécessités là, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de façon beaucoup plus globale.

Et dernier élément, l'intermittence d'un moyen de production mais ça concerne aussi de plus en plus le nucléaire, qui doit être maintenu de plus en plus souvent parce que le parc est vieillissant, les pertes de production qui sont très variables d'une façade à l'autre, d'un territoire à l'autre en fonction des énergies, tout ceci ça s'appelle le bouquet électrique français, et le réseau de transport d'électricité est là pour justement faire jouer la solidarité entre énergies et entre territoires pour qu'à chaque seconde, à chaque moment de la période de l'année, des saisons, de la journée, vous ayez tous l'électricité dont vous avez besoin. Ca c'est la mission de RTE, aujourd'hui ça marche. On importe effectivement beaucoup moins qu'on exporte. Et en tout cas les scénarios qu'étudie aujourd'hui RTE pour éclairer les choix du gouvernement à l'avenir (on est pas là pour décider on est là pour éclairer les choix) tous visent à la sécurité d'approvisionnement du pays et tous disent qu'on a besoin de beaucoup d'énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone. Et qu'on a besoin du réseau pour assurer la solidarité entre les territoires et aussi avec nos voisins européens. Et dans tous les cas on restera exportateurs d'électricité, on a un mix électrique qui est plus pour... (inaudible 1:21:23)

Jean-Pierre Radogewski:

Bonsoir je me présente je m'appelle Jean-Pierre Radogewski, je suis retraité et je suis actif au sein de la commune, en tant que bénévole au loisir club Ronçois. Je participe activement à toutes ses activités qui peuvent donner du bien être à tout le monde. J'ai 5 questions, 6 questions, qui sont simples, et qui amèneront des réponses brèves et puis concises, tout simplement.

La première question qui m'est venue à l'esprit, c'est quelle sera la profondeur d'enfouissement des câbles sous-marins? Ca c'est la première question.

La deuxième question, ces câbles quand on est sur terre, combien de km faudra-t-il parcourir avant d'arriver au poste transformateur? Ca c'est la deuxième question.

La troisième question: je voulais savoir si les câbles vont traverser la forêt de la Coubre? Ça sera oui, ça sera non voilà...

Enfin, une autre question: est-ce que le démantèlement a été prévu budgété? Parce que je pense que dans 40 ans on dira les éoliennes sont obsolètes, la technologie est à la ramasse, pouvez-vous envisager le démantèlement, et je voulais savoir si ça a été prévu au budget, et savoir qui paiera cette somme assez conséquente? Parce qu'on voit en Allemagne, le démantèlement des anciennes générations d'éoliennes coûte une fortune. Les Allemands en reviennent de cette technologie. Parce que vous n'avez pas parlé du fait que les éoliennes vont être enfouies. Il y a une autre question subsidiaire que je voulais poser: quelle sera la profondeur dans la mer ? Parce que les fondations vont être colossales, et l'impact environnemental doit être assez violent. Donc tout ça, ça m'interpelle. Et enfin une dernière question, et ce sera une réponse très simple aussi: pourquoi ne pas remplacer les éoliennes par un champ de panneaux solaires terrestres tout simplement ? Franchement, on aurait pas tous ces problèmes écologiques, parce qu'on est devant une catastrophe environnementale, c'est évident. Ma mère est d'Eure-et-Loir, des éoliennes il y en a à la pelle, la plupart du temps elles ne tournent pas. Pourquoi elles ne tournent pas? C'est une bonne question, parce que quand le vent fait 10 ou 15 km/h, il ne se passe rien, et quand ça fait 100 km/h on arrête tout sinon l'éolienne s'envole. Alors moi je pense qu'un champ de panneaux solaires aurait été moins objet à divergences, il y aurait eu au moins un consensus. Là, il va y avoir des freins et des objections. Là franchement, RTE et puis les gens du gouvernement ils vont avoir des problèmes parce qu'il va y avoir un vent debout, c'est le cas de le dire, ce sera vent debout tout le monde sera contre. Parce que c'est une hérésie totale, c'est tout.

Aurore Gillmann:

Merci Monsieur pour vos questions qui rejoignent celles de Madame le Maire. Donc déjà pour commencer par la question de la forêt de la Coubre. Donc effectivement c'est bien identifié, on a publié deux études bibliographiques pour ce projet. Il y en a une menée par l'État pour la partie maritime, et il y en a une pour le terrestre, pour les deux variantes, parce que je rappelle qu'il y a bien deux variantes: au nord de l'île d'Oléron et l'autre au sud, qui arrivent dans le territoire où nous sommes aujourd'hui. Et donc sur le côté terrestre, sur la presqu'île d'Arvert, il y a cette forêt de protection. Donc déjà je voudrais revenir sur un point très important. C'est qu'aujourd'hui on parle d'une zone d'étude, et il y a deux variantes. On a fait une étude bibliographique qui n'apprendra rien aux experts du territoire, c'est-à-dire qu'on ne fait que recenser les enjeux du territoire. Les activités, l'environnement, le paysage, le patrimoine, la pêche, la conchyliculture... enfin tout ce que vous voulez. Donc en fait on fait une photographie de ce qu'on sait aujourd'hui. Donc le but de ce débat, déjà, c'est de compléter ça. Qu'est-ce qui nous manque, qu'est-ce qu'on a pas vu, qu'est-ce qu'on doit prendre en compte? Ensuite, le but de ce débat, c'est, quelque part, de commencer à voir quelle pourrait être la solution de raccordement, celle-ci dépendant finalement de ce qu'on discute pour le parc, puissance, distance etc... quelle pourrait être la solution de raccordement de moindre impact. Et ça, c'est pas à RTE de le dire tout seul. C'est à vous, c'est aux élus, c'est aux territoires, aux usagers, aux experts. C'est le but de ce débat, des ateliers thématiques qui viendront etc. Donc voilà, c'est ça qu'on voudrait entendre, des recommandations, et pas que des pour ou contre comme ça a été dit, c'est « attention là ce serait peut-être mieux de l'éviter » ou « peut-être si vous allez par là c'est mieux ». Avec des

arguments autant que faire se peut, et ça on est prêt à y travailler avec les parties prenantes. Donc ça, la forêt de la Coubre effectivement, ça avait été porté à notre connaissance, on a vu qu'il y avait une forêt de protection. Elle n'est pas là pour rien, on le sait bien, il y a l'érosion du trait de côte. Ça c'est quelque chose qu'on regarde de très très près, puisque on va poser des câbles au littoral, donc la première chose qu'on regarde c'est où on évite de poser un câble. Et typiquement les zones d'érosion forte on les évite: on a aucun intérêt à mettre un câble si 5 années plus tard il y a une tempête et qu'il est désensouillé. Donc ça c'est le premier élément. Nous on a besoin d'avoir les données les plus à jour, on va faire des prospectives, des modélisations, tout ceci va être travaillé dans le cadre de l'étude d'impact, mais on regarde déjà ça.

Donc s'agissant du territoire de la presqu'île d'Arvert et de la forêt, pourquoi elle est dans la zone d'étude aujourd'hui, tout simplement parce qu'elle était présentée lors de la concertation historique en 2017. C'était le scénario de raccordement de l'époque, il n'y avait pas eu d'étude d'impact évidemment, il n'y avait pas eu d'étude d'ailleurs tout court, on a regardé au plus court. Et à l'époque on parlait d'un projet de 500 MW, et c'était pas le même cadre, ça a été dit, à l'époque le producteur payait son raccordement, aujourd'hui ce n'est plus le cas et c'est aussi pour ça, notamment, qu'on a des prix plus compétitifs. Aujourd'hui c'est RTE qui finance le raccordement. Et donc c'est vous finalement, les usagers de l'électricité. Donc nous ce qu'on va chercher c'est vraiment la solution de moindre impact, mais pas que environnementale: c'est les usages, c'est en mer, c'est au littoral, et c'est aussi en terrestre. Donc en fait il faut regarder toute la carte des possibles sur les deux zones d'étude. Et une fois qu'on identifie les choses, nous, après le débat, on va proposer à l'Etat, en décision, de retenir soit la variante Nord soit la variante Sud, peut-être les deux j'en sais rien, et au sein de chaque variante on va retenir ce qu'on aura entendu en complément de ce qu'on aura étudié via nos études bibliographiques. Et là on pourra dire « bon bah dans cette zone là on va plutôt passer par là, ou en tout cas on est prêt à étudier ci, ça etc... ». Et après ce débat on va faire des propositions à l'Etat qui prendra ses responsabilités, qui lancera le projet, et il y aura une zone de raccordement associée, et derrière (et c'est une phase importante pour les usagers et les élus) on va partir dans une autre concertation pour regarder le fuseau de raccordement de moindre impact. Donc il y a un deuxième temps de travail plus fin où on pourra regarder les choses. Ça c'est la procédure. Donc nous au stade où on en est, nous on est à l'écoute des parties prenantes, si on nous dit ne passez pas dans tel endroit parce que c'est trop riche, on y tient, ou pour telle ou telle raison, on le prendra en compte. La forêt de protection c'est une forêt de protection. Aujourd'hui, je parle sous le contrôle des législateurs ici présents, elle est protégée par décret, elle ne prévoit pas de dérogation pour des liaisons de raccordement, puisqu'à l'époque du classement ça n'existait pas, ce n'était pas ce type de projet qui était d'actualité. Je crois qu'on peut passer des canalisations de gaz, on peut faire des travaux qui sont prévus par la réglementation, mais elle ne prévoit pas le projet dont il est question aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que ça ne peut pas être le cas demain, ça c'est juridique. Après, en termes d'opportunité environnementale, d'usage etc, ça, ça se discute, on est à votre écoute là-dessus. Mais nous on a besoin qu'il y ait des expressions. Si la communauté de communes ou la maire nous dit, ou son conseil municipal naturellement, « évitez de passer par là on préférerait que... » ou « à condition que » là on sera à l'écoute et on le prendra en compte. Après nous, encore une fois, ce qu'on évite, et j'en profite aussi pour répondre à la question de Madame le Maire sur l'impact touristique et la conchyliculture, tout ce qu'on peut éviter d'impactant on

s'attachera à l'éviter. Après, il faut regarder l'ensemble des enjeux, mer, littoral, territoire, et en fait au gré de l'avancement du débat on se rend compte qu'il y a beaucoup d'enjeux au Nord comme au Sud, il va falloir trouver le chemin et faire la balance entre les différents impacts environnementaux, économiques, touristiques... et c'est ça la difficulté de l'exercice. Et ça on le fait pas tout seul, on le fait avec les parties prenantes à l'issue des débats, sous l'égide de la CNDP. Donc c'est très cadré mais le public aussi pourra y participer. Tout ça pour dire qu'aujourd'hui je ne pourrais pas répondre sur le fait qu'on ne passera pas dans la forêt. Aujourd'hui elle est dans la zone d'étude, on sait que c'est une forêt de protection, on sait qu'il y a beaucoup d'enjeux environnementaux qui sont très très forts, et nous dans la mesure du possible, si on peut, on évite les enjeux environnementaux très forts, on évite les zones d'érosion, on évite les parcs conchylicoles, si on peut. Après encore une fois il y a un énorme travail de balance à faire qui s'appelle la recherche du fuseau de moindre impact, et ça se fait une fois qu'on connaît le projet, où il est, la puissance, et qu'on aura tiré des conclusions de ce qui aura été dit pendant le débat public.

Jean-Pierre Radogewski:

Je suis désolé je vous ai posé une question simple, c'est l'enfouissement, la profondeur c'est l'inconnu, et puis le démantèlement est-ce qu'il a été prévu ou non? S'il n'est pas prévu, il n'est pas prévu, mais il y a quelqu'un qui paiera l'addition. Et puis enfin la question toute simple. Pourquoi ne pas remplacer ce champ d'éoliennes par un champ de panneaux solaires terrestre tout simplement. Comme à Dubaï, comme en Espagne, et c'est tranquille ça passe comme une lettre à la poste. Là franchement il y a un choix stratégique qui est fait, je vous le dis tout simplement on va au-devant des ennuis, tout le monde sera vent debout. Mais bon si on ne veut pas obtenir de consensus c'est une très bonne démarche. On a l'impression que c'est déjà acté, entériné, c'est ça ou rien point barre. Donc je vous écoute poliment parce que nous sommes des gens bien éduqués, donc voilà on reste poli. Mais c'est pas ça, je veux dire vous allez au-devant des ennuis, ça se fera dans la douleur, si ça doit se faire ça se fera dans la douleur, quoi qu'il en soit beaucoup de gens seront contre. Ils vont y mettre des pensées négatives, et ce projet ça va être comme l'EPR. L'EPR c'est l'Arlésienne, on en parle mais il se passe rien, et puis l'EPR n'est toujours pas opérationnel c'est tout.

Aurore Gillmann:

Alors pour répondre à vos questions, excusez-moi je me suis concentrée sur la forêt et la conchyliculture. Alors la profondeur qu'on prévoit pour enterrer le câble sous le fond marin: donc on peut pas s'engager sur des profondeurs à l'avance tant qu'on connaît pas la nature des sols où on passe, qu'on connaît pas nos modes opératoires, tout ceci sera travaillé en lien étroit avec les usagers, et notamment les comités des pêches, ça c'est un sujet avec lequel on travaille beaucoup traditionnellement sur tous les projets avec les comités des pêches compétents, et autres d'ailleurs. Ce que je peux vous dire c'est qu'en moyenne on est entre 1 et 3 m en fonction de la nature du sol et des risques pêche, navigation, des modes opératoires, et de etc... mais en moyenne c'est ça. Ce qui vise à encore une fois assurer la sécurité du parc mais aussi des navigants naturellement. Donc on évite les zones à risques en termes de navigation pêche. Donc ça ça fait l'objet d'études de dérisquage qui interviennent postérieurement, et qu'on travaille aussi avec les parties prenantes concernées.

Pour la longueur du raccordement j'avais oublié aussi. Ça dépend là aussi de où est le parc en mer, si on passe au nord, au sud, et en zone terrestre si on va au plus court ou pas, donc ça dépend des enjeux et du fuseau de moindre impact qui sera travaillé ultérieurement. Mais ce qu'on peut voir rien que sur la carte aujourd'hui on est entre les deux variantes entre au plus court 60 km tout compris, 500 MW uniquement, et là on va juste en gros chercher (je parlais de nationale tout à l'heure) dans le secteur de La Rochelle, là c'est vraiment 500 MW uniquement en variante Nord, on n'a pas trop le choix, c'est un des scénarios possibles. Mais sinon on peut aller jusqu'à 140 km de longueur totale, ce qui est considérable. Pour ce projet là c'est considérable. Pour les premiers projets on était à 60 km de raccordement maximum, donc tous les projets dans ton a parlé, historiques, lancés dans les années 2010.

Luc Picot:

Alors accélérez les réponses parce qu'il y a encore 4 ou 5 questions et on a encore une vingtaine de minutes.

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui merci. Alors sur le démantèlement donc. L'obligation du démantèlement est prévue dans le cahier des charges auquel devra se soumettre l'industriel. Des garanties financières sont prévues dans ce cahier des charges au cas où l'Etat doit se substituer au moment du démantèlement. Ces garanties financières couvrent le coût du démantèlement, et les éventuelles pénalités de retard. Par exemple, sur le dernier appel d'offre qui a été attribué, les garanties financières se montent à 900 000€ par éolienne installée, donc c'est un calcul qui est fait d'emblée.

Et puis une réponse rapide sur le photovoltaïque. Votre remarque je la ferai passer à mes collègues qui s'occupent du photovoltaïque, parce qu'ils seront contents de voir qu'il y a quelqu'un qui est très intéressé par le photovoltaïque. On a en ce moment un débat public qui se passe aussi en Gironde sur une énorme ferme de photovoltaïque, comme vous savez, et ça ne va pas de soi non plus, c'est à dire que quand on installe un projet, une activité humaine, ou une activité de production quelle qu'elle soit, on a un impact, on va pas se le cacher, on a impact, et cet impact il n'est jamais agréable. Et on constate ça aussi sur ce parc photovoltaïque en développement en Gironde: il crée exactement le même débat qu'ici, et c'est vraiment salutaire, ça veut dire qu'il y a des gens qui sont pour, il y a des gens qui sont contre, voilà. En fait ce que je crois c'est qu'il ne faut pas opposer les énergies, il faut essayer de les développer en ne mettant pas tous ses œufs dans le même panier et donc en essayant d'avoir un peu de tout. Quand vous mentionnez par exemple l'Espagne: l'Espagne a fait le choix pour l'éolien terrestre de développer l'éolien terrestre en très grandes fermes, et je peux vous dire, pour avoir de la famille en Espagne, que ça ne se passe pas si facilement que ça non plus.

Donc toute question est utile à creuser, et ce n'est pas si simple de résoudre les questions énergétiques en disant "il vaudrait mieux ça, ou pas ça", je pense qu'il faut un peu de tout.

Thierry Montluçon:

Bonsoir, Thierry Montluçon, je suis résident à La Tremblade. Moi ce que j'aimerais voir un peu apparaître dans ce débat, c'est une réflexion d'ordre un peu plus, j'oserais dire, mondiale, internationale, globale.

Nous sommes des êtres humains, nous faisons partie de l'environnement, nous sommes des êtres vivants, et sur cette planète nous sommes devenus invasifs. Nous commençons à comprendre les limites de notre présence en nombre sur cette planète.

Je suis un amoureux de cette région, de ses espaces naturels, et je considère ces espaces naturels comme notre protection. On parle évidemment, et vous avez émis cet argument pour contrer Madame, qui habite à Oléron, que si ce projet ne se faisait pas, et bien l'île d'Oléron allait disparaître. Évidemment ça élimine le débat, c'est pratique. Alors moi je voudrais savoir comment nous, sur cette Terre - et ce projet peut-être exemplaire parce que le problème se présente partout, nous sommes un pays peuplé mais il y a des pays qui sont beaucoup plus peuplés dans le monde et qui ont des besoins énergétiques également - comment nous allons faire si nous continuons à jouer, d'une certaine façon, aux apprentis sorciers en appuyant sur la touche industrielle et gigantisme (c'est ça qui me frappe dans ce projet)? Et on a pas parlé aussi des impacts chimiques, parce que des engins aussi importants, quasiment des tour Eiffel, livrés dans un environnement corrosif avec du sel etc, comment ça va durer dans le temps si on apporte pas des tonnes et des tonnes de produits anti-corrosifs, de produits lubrifiants, qui évidemment vont se retrouver dans un océan qui est notre premier absorbeur de carbone? Est-ce que vous, en disant à cette dame si on fait pas ce projet on va être soumis à une élévation des océans qui va engloutir, entre autres, l'île d'Oléron, l'île de Ré etc, est-ce que vous, avec un projet de cette nature, vous n'allez pas accélérer ce processus? C'est ma question.

Est-ce que également, on ne pourrait pas tenir compte d'un changement de paradigme au niveau de l'industrie - et se dire que c'est l'utilisateur lui-même avec ça maison, avec son toit, avec également les établissements municipaux, locaux, avec de l'éolien, pourquoi pas, en ville, évidemment à moindre impact, au niveau des dimensions et tout ça, et également le photovoltaïque sur les toits, et EDF, Engie etc, font assez de publicité pour nous encourager à faire du photovoltaïque chez nous - est-ce que ça serait pas ça plutôt la solution, que des projets gigantesques, qui iraient se généraliser partout dans le monde pour aboutir finalement à l'inverse de l'effet recherché, c'est à dire la décarbonation de l'énergie et puis la lutte contre le réchauffement climatique?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors on va proposer une réponse en deux temps, je vais commencer puis ma collègue va continuer.

Donc je suis désolé Madame, je ne pense pas avoir dit que si le projet ne se faisait pas l'île d'Oléron allait disparaître, c'est un peu un raccourci. Mais j'ai dit en tout cas que si on arrivait pas à lutter contre le réchauffement climatique, et qu'on arrivait pas à tenir notre engagement de réchauffement de la planète de 2°C, l'île d'Oléron risquait de disparaître, et que donc il fallait décarboner notre production énergétique, et que ce projet y participe. Donc c'est pas tout à fait pareil. Effectivement si le projet ne se fait pas, il se fera peut-être ailleurs, mais en tout cas ce n'est pas lui qui va dans l'immédiat conditionner l'existence ou non de l'île d'Oléron.

Alors vous parlez d'un changement de paradigme et moi je trouve ça extrêmement intéressant. On en a parlé au début, on a dit que d'une part on allait travailler surtout à la baisse de notre consommation, donc ça, ça va passer par la sobriété. Ça commence par chacun d'entre nous, sobriété énergétique. Par l'efficacité énergétique, on l'a dit, en particulier des logements. Donc ça on y travaille aussi. C'est chacun de manière individuelle,

mais aussi l'Etat et les collectivités en participant. On a tous entendu parler de la prime Renov, alors c'est peut-être pas la panacée encore mais c'est au moins une aide pour essayer d'améliorer nos passoires thermiques, essayer de faire en sorte qu'on soit moins impactant sur l'environnement. Et ce changement de paradigme on y travaille aussi du côté de l'Etat, c'est -à -dire qu'on a des gros projets comme celui qu'on vous propose, et puis on avance aussi sur le développement des projets individuels. Donc très récemment par exemple, pour vous donner un exemple, le 7 octobre le ministère de la transition écologique a signé un arrêté pour faciliter le développement des projets sur grande toiture. Donc on a augmenté la taille et la puissance de production sans déclaration préalable. Donc ça, ça va passer et ça va se développer, donc on pourra tous individuellement, quand on aura de grands bâtiments, poser du photovoltaïque sans avoir à demander l'autorisation. Donc je pense que tout ça ça se couple en fait. Ce n'est pas une question d'opposer les choses. S'il y a un changement de paradigme qui passe par des efforts individuels, des possibilités offertes par les collectivités ou l'Etat de manière individuelle, et puis pour qu'on puisse continuer à allumer nos lampes, des gros projets qui permettent d'assurer notre sécurité énergétique.

Aurore Gillmann:

Un élément complémentaire pour alimenter la réflexion, je disais tout à l'heure que l'une des missions de RTE c'est de faire des scénarios prévisionnels. Donc la dernière commande de l'Etat pour préparer sa politique énergétique c'était quelles sont les façons d'atteindre la neutralité carbone, à l'échelle de la France mais en prenant aussi en compte évidemment nos liens avec nos voisins européens. On est un pays interconnecté, il y a un marché de l'énergie, il faut le prendre en compte et d'ailleurs on en a tous besoin.

Donc tout ceci a fait l'objet de 2 ans de travaux, concertations, etc... vous voyez ici les grandes conclusions, le rapport dans son ensemble fait 600 pages c'est très conséquent, très volumineux, donc je n'aurai pas la prétention de le présenter entièrement en 30 secondes. Simplement ce qu'il faut retenir c'est une chose très simple, si la France veut atteindre la neutralité carbone en 2050, il va falloir beaucoup d'énergies renouvelables, et toutes, et en fait partout en France. S'agissant de l'éolien en mer je suis navrée monsieur mais c'est une réalité énergétique, j'ai envie de dire, si on doit se passer du fossile il va falloir faire beaucoup d'électricité et donc beaucoup d'énergies renouvelables, et/ou nucléaire. C'est là qu'il peut y avoir des gros arbitrages politiques à faire, et ensuite il y a des arbitrages qui seront faits après chaque débat public de façade, et ensuite dans les territoires via les schémas d'aménagement énergétique régionaux, les SRADDET etc. Donc tout ceci pour dire simplement que soit on continue sur la trajectoire actuelle, qui est celle de la PPE, à peu près un gros projet par an en France quelle que soit la façade, et on aurait besoin de 22 GW d'éolien en mer dans un seul scénario, c'est le scénario où on resterait à 50% de nucléaire en France, ce qui suppose de faire du nouveau nucléaire et aussi de prolonger l'existant. Donc voilà ce sont des choix à faire. A l'inverse si on monte le curseur sur les énergies renouvelables jusqu'au scénario 100 % énergies renouvelables, qui existe, qui est viable, là évidemment il faut faire plus d'énergie éolienne en mer. Mais ce n'est pas la seule énergie à être concernée, ça concerne aussi le terrestre, le photovoltaïque, en masse aussi. Donc simplement peut-être pour donner ces deux scénarios extrêmes. Si on est sur du 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050 il faut 208 GW de photovoltaïque, donc il y a de la place pour cette énergie, le terrestre ce serait 74 GW, ce qui est très important aussi, et ça a

un impact évidemment sur les paysages et les territoires aussi, l'hydrolien trouverait sa place aussi, on en parlait tout à l'heure, il y a d'autres énergies qui peuvent arriver à maturité d'ici 2050, et donc pour l'éolien en mer, 62 GW,, aujourd'hui on a 0. A à l'inverse si on vient en gros sur la trajectoire actuelle on resterait à 50 % de nucléaire à horizon 2050, il faudrait quand même 70 GW de photovoltaïque, 43 GW d'éolien terrestre, 22 GW d'éolien en mer (encore une fois on en a 0 aujourd'hui), et ce sera mix entre nouveau nucléaire et prolongation du nucléaire existant. Voilà ce qui est sur la table aujourd'hui à disposition des publics de la nation, j'ai envie de dire, en vue des grands arbitrages à prendre, qu'ils soient électoraux mais aussi dans le cadre des débats publics actuels et futurs.

Intervenante:

Bonsoir (nom inaudible 1:45:36) j'habite la commune de La Tremblade. Vous avez parlé tout à l'heure de l'étude qui a été faite, réalisée en Belgique, concernant l'impact, et qu'apparemment effectivement les points positifs sur les parcs éoliens beaucoup d'espèces de poissons reviennent après les travaux, même de nouvelles espèces. Mon inquiétude c'est qu'aujourd'hui suite au réchauffement des eaux on est envahi par les poulpes qui raffolent des coquilles Saint-Jacques et des homards, ma question est: est-ce que il n'y a pas un risque que ces nouvelles espèces qui s'installent dans ces parcs éoliens soient d'un prédateur qui raffolent de nos huîtres. J'ai une inquiétude aussi pour la partie ostréicole. Et deuxièmement dans votre présentation vous avez pris un exemple concernant les aménagements enterrés, la plage, donc effectivement on imagine bien qu'après une semaine il n'y a plus grand-chose de visible sur la plage, on remet le sable, le deuxième exemple était les champs, et on imagine qu'au bout de trois mois effectivement les plantations sont de nouveau possibles, par contre la forêt, pour faire repousser un pin il faut 25 ans, donc je pense que l'exemple du coup pour notre territoire c'est pas le bon à nous montrer. Et deuxièmement sur la forêt de la Coubre on a beaucoup de parcelle en coupe rase, sur 90 % de ses parcelles il n'y a aucune forêt qui peut repousser pour des raisons climatiques et d'autres raisons, suite à des plantes invasives qui empêche qu'on puisse replanter les essences que nous avons dans nos forêts. Donc effectivement je rejoins un petit peu le monsieur pour dire qu'effectivement on a plus de 700 hectares dans la forêt de la Coubre qui sont en coupe rase en paysage lunaire et qui le resteront dans les prochaines années, donc pourquoi pas utiliser ces espaces effectivement pour des projets photovoltaïques. Voilà merci.

Aurore Gillmann:

Alors sur l'impact conchylicole et sur l'augmentation de la population de poulpe sur la façade j'avoue que ça dépasse complètement mon champ d'expertise donc je me garderai bien de répondre là-dessus. En tout cas s'agissant strictement du raccordement. Je disais tout à l'heure, en tout cas en phase travaux on évite d'impacter et même en phase d'exploitation, ça ça peut être tout à fait travaillé avec la profession. D'ailleurs pour la variante sud elle ne sera pas forcément concernée on ira pas mettre de câble dans la zone de la Seudre, c'est très clair, en revanche on pourrait pour la variante Nord, là il y a des parcs en activité au littoral qu'on est susceptible d'aller taquiner de façon plus ou moins proche. Et donc ça il y a un vrai travail à faire avec la profession, en particulier pour la variante Nord. La variante Sud il ne devrait pas y avoir d'impact, on n'ira pas à la bonne anse non plus, clairement, parce qu'il y a d'autres enjeux qui font que c'est trop compliqué. Voilà, ça c'est très rapidement.

Ensuite sur les impacts éventuels de travaux en milieu forestier. Alors quand on passe en milieu forestier, ça nous arrive, comme on passe dans les champs on peut être amené à traverser des haies. Donc 1, on doit compenser, c'est la législation, application des mesures de compensation du concurrent sur ce qu'on aura dû déboiser pour faire passer notre câble même si après évidemment ça peut repousser. Et en tout cas on ne peut pas, il est certain, faire pousser quoi que ce soit à racine profonde au droit des câbles, il y a des servitudes. C'est pour ça que je parle d'évitement, on cherche de façon privilégiée les milieux déjà artificialisés si c'est possible, s'il n'y a pas d'autres ouvrages qui sont déjà là, bref après on essaie de contourner. Éviter, réduire, voilà vous connaissez tout ça évidemment, donc on essaie d'éviter de déboiser, pour être clair. On cherche les chemins artificialisés donc typiquement les parkings pour pouvoir opérer, ce genre de choses. Dans la forêt de la Coubre il n'y a pas beaucoup de possibilités en ce sens, c'est très clair, mais si on est amené un jour à devoir regarder des travaux dans cette zone là, 1: on pourra que aller à la pointe espagnole parce que c'est la seule zone d'accrétion de toute la plage, de tout le front de mer, donc il y a une seule zone d'atterrage possible, donc ça limite déjà les capacités, d'ailleurs il y a trop de l'érosion côtière donc on ira pas, et donc à partir de là il faudra regarder si éventuellement on peut travailler sur le parking, il faudra traverser la dune, passer dessous, il y a tout un tas d'études qui devrait être menées en cherchant toujours le minimum d'impact sur les pins en question naturellement. Ça veut pas dire qu'on devrait pas en abattre quelques-uns, ne serait-ce que pour faire passer les engins. Donc ça, ça voudrait dire compensation. Tout ça c'est de la théorie, et on a dû le faire pour un autre projet un peu plus au nord, le raccordement des îles de Noirmoutier. On passe dans un massif dunaire classé, protégé ONF, de la même façon à la sortie de l'atterrage, et on passe nos câbles sous une liaison aérienne existante dans un milieu déjà ouvert. Voilà donc en fait ça dépend vraiment des territoires, et il faut regarder très très finement les choses. Donc ça c'est sur le principe. J'ai bien noté les parcelles en coupe rase, je ne pense pas qu'elle soit forcément présentes dans le secteur de la pointe espagnole, pour répondre à nos besoins, mais en tout cas évidemment on chercherait totalement ce genre de choses pour d'autres besoins.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci Madame pour votre question. Donc simplement pour vous dire, les espèces qui se sont installées sont trois espèces autochtones inféodées aux fonds rocheux et qui ont saisi l'opportunité de ce nouveau substrat pour se développer.

Mais vous avez raison, dans la construction du projet, s'il se fait, il faudra faire très attention à ne pas importer d'espèces envahissantes. Donc ça c'est des protocoles scientifiques qu'on mettra en place et qui sont déjà existant quand un parc s'installe. Et puis simplement pour conclure, ce parc il va nécessiter un suivi scientifique inévitablement. On a monté un conseil scientifique d'une vingtaine de bénévoles issus des universités de La Rochelle et de Bordeaux, les laboratoires Lienss, Epec à Bordeaux et le centre de la mer à Biarritz, Qui sont dans tous les compartiments de l'environnement (avifaune, mammifères marins, cétacés, tortues etc) et qui nous apportent leur concours pour à la fois relire nos études et nous accompagner tout le long de la préparation du projet, jusqu'à son installation à mer s'il se fait, pour nous conseiller et nous aider.

Bruno Toison:

Bruno Toison Je suis retraité, j'ai travaillé pendant 30 ans à la protection du littoral. Je l'ai fait du côté de Didier Quentin, qui est là ce soir, dans le cadre du conservatoire du littoral et également du parc marin. Je l'ai fait également, M.Vos, en liaison très étroite avec les gens de la DREAL, la direction régionale de l'environnement. A l'époque, en tout cas, vos collègues n'avaient pas deux casquettes. Ils n'avaient qu'une seule casquette, la casquette de l'environnement. Ils se sont battus, ils ont fait des études pendant des années pour aboutir à Natura 2000, pour aboutir à notre parc marin. C'était un travail gigantesque, vous savez qu'on s'est battu. La preuve est faite que ces milieux ont été choisis parce que c'est les milieux les plus riches de la façade maritime française. Dans le cas de Natura 2000 il y a un principe qui est d'éviter, réduire, compenser. Là éviter c'est parfait: vous êtes pile poil au sein d'une zone touristique, pile poil en face d'un port de pêche, pile poil dans le panache de la Gironde et on sait que les panaches d'estuaires sont les zones les plus productives qu'il y a au niveau de la mer, bref, vous êtes dans Natura 2000 en plein dedans, dans le parc marin...bravo pour éviter c'est parfait. Éviter, alors là je suis surpris. Il y a trois l'état nous parlais de 500 MW, on oriente vers 1000 et peut-être 2000 aujourd'hui, on voit que sur les autres parcs éoliens qui sont en train de se faire, dès qu'il y en a un qui est fait il est abîmé, on part faire une nouvelle tranche, donc à quand la troisième tranche, la quatrième tranche, la cinquième tranche? Vous savez très bien que pour RTE ce serait quand même tout bénéf qu'on puisse raccorder par les mêmes raccords, même chose. J'en dirai pas plus, mais j'aurais beaucoup d'autres choses à dire également.

Je viens de St Agnant, et derrière la forêt de la Coubre il y a des marais et il faudra voir ce qu'on fait dans la forêt de La Coubre, et je partage complètement là dessus l'avis de Mme Le Maire, mais également voir ce qu'on fait dans les marais derrière qui sont des zones très impactantes et très (inaudible).

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors peut-être sur certains aspects des éléments de réponse rapides.

Pour la partie sur les choix énergétiques, je crois qu'il a été dit clairement que ils étaient aussi entre vos mains, c'est à dire qu'on a dit qu'il y avait une question importante qui était celle de la puissance cible. Qui peut varier de 0, si vous dites non, à 500, à 1000 ou à 2000 MW, effectivement. Donc vous avez la possibilité de choisir de faire un parc comme il y a 5 ans, 500 MW en alternatif, vous pouvez le faire. Il n'a jamais été dit que ce serait 2000 MW, il a été dit que c'était un choix dans une palette. Je mettrais ça en parallèle avec cette discussion qu'on a ce soir qui est celle de notre avenir énergétique, et de l'urgence climatique qui n'est pas la même aujourd'hui qu'il y a 5 ans ou 10 ans, on évolue aussi en fonction de l'actualité et de ce qu'on nous dit. Et on revoit aussi nos objectifs en fonction de ça, je pense que ça a été clairement montré dans les scénarios que RTE nous a présentés tout à l'heure. Voilà donc on travaille - j'ai pas forcément compris votre allusion au démarrage - on travaille et on essaye de coupler au mieux les différentes thématiques qui s'exercent dans la fonction publique où je travaille. On a les énergéticiens qui travaillent avec les aménageurs, avec les avec les gens qui protègent la nature etc..et on essaye de faire au mieux pour avancer ensemble dans la même direction.

Aurore Gillmann:

Peut-être un petit complément sur la remarque que vous venez de faire monsieur, sur le fait que mutualiser les raccordements serait tout bénéf pour RTE. J'ai envie de dire qu'en fait ce

serait tout bénéf pour la collectivité puisque c'est vous en tant que consommateurs d'électricité qui allez payer ces raccordements. On le fait pas pour notre plaisir et d'ailleurs on a aucun intérêt capitalistique dans ces projets. Je le rappelais au début on est une entreprise de missions de services publics, on est régulés par une autorité administrative indépendante pour le régulateur de l'énergie qui s'assure qu'on fait les choses de façon efficace pour répondre aux besoins de la politique énergétique française fixée par l'Etat, après des élections démocratiques dont l'une interviendra prochainement. Voilà c'est comme ça que ça se passe dans notre système actuel français, on peut le critiquer mais en tout cas voilà. Nous on est là pour faire ce qui est le mieux pour la collectivité après la décision qui interviendra à l'issue du débat public. On ne va pas revenir sur les questions posées aujourd'hui au public.

Simplement je voudrais revenir sur l'intérêt de la mutualisation. C'est tout simple. Plutôt que de dire on fait une première tranche avec un raccordement aujourd'hui ou dans 5 ans, et puis 3 ans après on se dit "ah ben mince je voudrais en lancer un deuxième j'aurais peut-être pu anticiper", nous on dit juste simplement, et d'ailleurs une démarche de planification sur la façade qui a été commencée en France avec le document stratégique de façade, c'est d'essayer de planifier ça. Comme toute industrie, on a besoin de planifier nos besoins, pour pouvoir optimiser les ouvrages industriels, qui sont des ouvrages d'électricité haute tension, qu'ils soient en mer ou sur terre, on a le même besoin, pour pouvoir maîtriser les impacts et réduire les coûts pour la collectivité dans son ensemble. Plutôt que de faire des raccordements successifs il est peut-être plus intelligent d'en faire qu'un, dès lors que la puissance cible est retenue, à l'issue du débat public. En fait tout part de là, de la planification. Pour qu'il y ait cette planification, il faut que ça soit débattu en tant que tel dans le débat public. Mais autant se donner le droit d'anticiper, et ne pas revenir une deuxième fois pour un deuxième parc ultérieurement, ce serait contre-productif et finalement on dépenserait et on impacterait trop. Ce serait dommage de se priver d'être intelligent, en tout cas avec une bonne planification. C'est le message de RTE: il faut planifier les choses pour réduire les impacts et les coûts pour la collectivité, s'agissant du raccordement.

Intervenant:

Bonsoir (Nom inaudible 1:57:57) j'habite sur la commune d'Arvert. J'étais en 2017 à la réunion qui a eu lieu à l'Eldorado sur l'île d'Oléron. Et j'ai un article qui dit, je pense, que vous avez eu l'accord du conseil de gestion du parc naturel marin, puisque le préfet de l'époque disait que si le conseil de gestion du parc naturel disait non, que tout s'arrêtait. Ensuite le problème qu'il y a, c'est que le préfet du moment c'est plus le même, ça change, les élus changent également pour différentes communes concernées, ce qui fait que parfois ce n'est pas cohérent. Les pous d'hier sont peut-être les contres d'aujourd'hui. Au départ dans cet article, c'était prévu un parc sur 120 km², maintenant on passe à 300. Pourquoi ne pas avoir annoncé les 300 km² dès le départ ? Et d'après les différents articles, que ce soit dans Sud-Ouest où dans Le Littoral, les élus ont changé d'opinion, ainsi que les pêcheurs. Vous disiez tout à l'heure que cet endroit est riche pour la biodiversité, et ça n'empêche que vous vouliez quand même faire votre projet.

Qu'est-ce qu'il en sera de la facture d'électricité ? Elle baissera ou pas ? Ça devrait être pratique parce que le vent c'est gratuit.

Ensuite nous parlions de la faune, de la flore. Il y a un oiseau qui s'appelle le puffin des Baléares, le puffin cendré: c'est une espèce qui est classée en danger critique d'extinction. Il

faut signaler également qu'en 2020, en août 2020, dans Ouest-France, le tribunal administratif de Rennes annulait un arrêté qui autorisait la construction d'éoliennes près de Ploërmel dans le Morbihan, dans un massif forestier de 150 hectares. Il y avait une chauve-souris, et donc grâce à la chauve-souris tout a été annulé, la pipistrelle commune. Voilà merci.

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors une réponse rapide sur la partie parc naturel marin, et le conseil de gestion. À l'issue du débat public, si vous décidez de continuer le projet, on devra passer le projet en conseil d'administration de l'office français de la biodiversité. Et donc si l'avis n'est pas conforme, si l'avis est négatif, on ne pourra pas développer le parc éolien. Donc vous avez cette assurance là, qui est la même que si c'était le conseil de gestion du parc qui avait décidé. Et une petite réponse rapide sur les 120 et les 300. À l'époque, il n'y a pas eu de concertation longue, il y a eu une concertation avec les industriels, les élus et le monde de la pêche. Et il a été établi une zone de 120 km² qui serait entièrement utilisée pour le développement d'un parc de 500 MW en courant alternatif. Aujourd'hui on vous propose une zone d'étude en mer de 300 km², parce qu'on attend de vous, aussi, dans le cadre du débat public, que vous puissiez choisir au sein de cette zone une zone préférentielle d'installation des éoliennes pour une puissance qu'on a déjà indiquée. Donc vous pouvez aller vers un parc

Luc Picot:

Je coupe M. Vos sur ce point-là. La commission du débat public, la commission particulière en charge de ce débat, a souhaité permettre au public, sur la question de la localisation, de s'affranchir des 300 km². Donc lors des ateliers qui vous seront proposés (comme l'atelier qui a eu lieu samedi dernier à Saint-Georges-d'Oléron, il y en a trois autres de prévus, le prochain je crois à Ré et après on reviendra à Oléron je crois à St Trojan début décembre), lors de ces ateliers, ils durent 3h, on utilise des jeux, une technique de jeu, pour pouvoir travailler le sujet. Le but c'est pas de jouer pour jouer, c'est d'utiliser la méthode du jeu pour travailler le sujet de la localisation, en essayant de récupérer le maximum d'informations sur les cartes. Et dans ce choix de localisation il est possible d'exprimer 0 éolienne. A Saint-Pierre-d'Oléron, il y a une table qui a exprimé 0 éolienne, donc la table a rendu sa contribution en considérant que l'éolien n'avait pas sa place dans la zone. Il y a une autre table qui a proposé des éoliennes mais en flottant, et donc plus au large de la zone d'étude proposée. Donc lors de ces ateliers (je vous invite à aller sur le site du débat pour avoir les dates de ces ateliers) vous pouvez vous exprimer pour proposer votre choix de localisation, je vous le dis, de zéro à à plusieurs.

M.Vos vous n'aviez peut-être pas fini, je vous ai interrompu... sinon dernière question du débat de ce soir.

Intervenant:

Bonsoir (Nom inaudible 2:03:39) habitant de Saintes. Je me suis déplacé jusqu'ici pour pouvoir parler du sujet, ça serait bien si vous pouviez venir plus à l'intérieur. Ma question est un petit peu différente de celles qui ont été posées jusqu'à maintenant. Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite en prenant en compte les investissements qui sont prévus? Et est-ce que ces investissements s'ils étaient dépensés en termes de baisse de consommation,

c'est-à-dire comment réduire notre quantité d'énergie utilisée, qu'est-ce que ça donnerait ? C'est-à-dire pour 1 € dépensé dans une éolienne, combien on produit? Et si cet euro on le dépense en économie d'énergie, est-ce qu'au final au bout de quelques années ça donne pas le même résultat? Ce qui pourrait du coup éviter ce genre de propositions, ce genre de projets, parce que pour être riche il faut consommer moins que ce qu'on gagne.

Luc Picot

Alors pour la première interpellation, je note votre proposition que le débat fasse une réunion à Saintes. Et donc on va essayer de l'organiser, et aussi pourquoi pas pour le fuseau Nord, parce qu'il y a deux fuseaux pour le raccordement. M.Vos ou Mme Gillmann?

Aurore Gillmann:

Oui alors ça c'est une question qui revient et qui est parfaitement légitime. Moi simplement je pourrais apporter un bout de réponse. Il y a beaucoup d'experts qui se penchent sur ce genre de questions, où est-ce qu'il vaut mieux mettre l'euro, est-ce que c'est dans l'économie d'énergie ou plutôt dans les énergies renouvelables, ou autres. Evidemment les scénarios que je présentais tout à l'heure sur le mix énergétique français, qui devra à terme se passer de fossiles, évidemment on va vers beaucoup plus d'électricité si on consomme plus de fossiles, on ne peut le substituer rapidement et massivement que par l'électricité. Il y aura d'autres formes d'énergies mais le gros de l'énergie de substitution c'est l'électricité, d'où des besoins de moyens de production nucléaires et/ou renouvelables, ou plutôt renouvelables et/ou nucléaires, en tout cas dans les scénarios qui sont aujourd'hui sur la table. Vous avez parfaitement raison, dans nos scénarios, pour pouvoir les comparer on est parti sur un scénario de consommation médian qui prend les grandes tendances d'efficacité énergétique, (inaudible 2:06:06) des usagers, des politiques publiques menées, des gains qu'on a eu... on a fait quand même des progrès en France sur le sujet, même si c'est pas forcément aussi rapide que ce qu'on aurait souhaité. Mais il y a quand même des choses qui se passent. On a regardé cette trajectoire un petit peu sans rupture majeure dans les habitudes de consommation ou ce genre de choses. On est finalement parti dans un des scénarios les plus consensuels, ce qui veut donc dire que derrière si on fait mieux que ça on aura besoin de moins de moyens de production, et là c'est un autre débat. C'est en tout cas pas celui, aujourd'hui, du projet qui est un projet de production d'énergies renouvelables en mer. Et vous avez raison, et ça interpelle le politique au sens très large, c'est comment on va vers ça? Après il y a évidemment beaucoup d'études qui sont faites sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique. Nous on en présente une partie on a choisi un scénario médian mais il y en a plein d'autres et là ça dépasse très largement le cadre de ce débat ci, qui est un double débat de société. Ça dépend aussi, j'ai envie de dire, de nos façons de consommer, de nous déplacer etc, etc, etc...

Didier Quentin:

Merci beaucoup de me donner la parole. Comme député de cette circonscription, je voudrais d'abord saluer la pertinence et le bon sens des questions qui ont été posées par les citoyennes et les citoyens. Je remercie aussi M. Vos et Mme Gillmann d'avoir répondu. Ce que j'ai salué aussi, c'est le calme qui a présidé à cette réunion, puisque toutes les questions ont été posées avec beaucoup de mesure.

Alors moi je dois dire que j'ai beaucoup de réserve à l'égard de ce projet, d'abord parce que j'évoquerai une citation célèbre: "quand il y a du flou, il y a un loup". Et je dois dire que les choses ont pas mal changé depuis le début, même sur la superficie concernée. Vous y avez fait allusion, il y en avait une certaine, après on passe à 300 km²...enfin je pourrais multiplier les exemples.

Les quelques réflexions que je veux faire, c'est d'abord à propos de la pêche. J'ai compris que vous alliez faire une réunion spécifique avec les pêcheurs. Ca c'est une très bonne chose, mais je ne peux pas m'empêcher de croire qu'il y aura un impact négatif sur les activités des pêcheurs. Je tiens à souligner quand même une certaine incohérence dans cette affaire: on vient de dépenser plus de 60 millions d'euros pour moderniser, allonger, le port de La Cotinière: alors d'un côté une dépense considérable, financée en grande partie par le Conseil Départemental, et d'autres financeurs aussi, et puis là on va sans doute faire une opération qui aura un impact négatif.

A ce sujet, me souvenant que j'ai été maire de Royan, j'ai vu que vous aviez prévu un certain nombre de réunions locales: il n'y en a aucune à Royan, ce que je trouve un peu dommage parce que nous avons un port de pêche qui est très fier d'être le premier dans le classement du marin pour le prix du poisson au kilo, puisque, dit-on prétentieusement, on ne vend que des espèces nobles (la sole, le bar etc...) Donc ça serait pas mal. Il y a 800 et quelques tonnes qui sont pêchés à Royan, c'est loin des 5 ou 6000 de La Cotinière mais c'est quand même important.

Et alors la deuxième affaire, c'est Le Phare de Cordouan qui vient d'être classé au patrimoine de l'Unesco et de l'humanité: j'aurais voulu souhaiter que vous précisiez la zone tampon. C'est 29 km c'est ça ? Alors je vous signale ça aussi parce que la plupart des visiteurs, les deux tiers à peu près, qui vont visiter le phare de Cordouan, partent de Royan justement. Et là, il y a un sujet à ne pas négliger.

Notre ami tout à l'heure a dit que le fractionnement de la houle pouvait avoir des conséquences, que je comprends bien pour les surfeurs et autres. Il a employé cette expression: "haché menu". Il y a une autre espèce qui sera hachée menue, là je reprends ce que dit M. Bougrain-Dubourg, le président de la ligue de protection des oiseaux, c'est les oiseaux, justement. Parce qu'on peut considérer que ces éoliennes sont des hachoirs à oiseaux.

Alors une question sur la hauteur aussi. Parfois j'ai entendu 270 m, et 270 m est-ce qu'il faut calculer en plus la hauteur de la pale quand elle se trouve à la verticale ou c'est simplement les mâts? Donc c'était encore une question sur la hauteur.

Les zones d'érosion, je rejoins tout à fait ce qu'a dit tout à l'heure Bruno Toison, dont j'étais pendant quelques années le président au Conservatoire du littoral, pour toute la France, métropolitaine et d'outre-mer: il y a des photos aériennes qui ont été faites par le Conservatoire du littoral et qui montrent à quel point cette côte est fragile et elle a évolué. Je donne un exemple concret: au sud de l'île d'Oléron on a le petit chemin de fer qui va de la petite gare jusqu'à la pointe de Gatseau. Ce petit chemin de fer, quand il a été créé, faisait plus de 6 km de long, maintenant il fait nettement moins de 5. Donc on voit comment en quelques années, 25 ans, 30 ans, à quel point ce littoral a bougé. Alors là aussi ce sera une considération à bien avoir en tête.

Bien sûr ce qui a été dit sur la forêt: alors ça c'était essentiel. Après la tempête de 99, on avait eu un débat début février. Il y avait des échanges entre Lionel Jospin, Premier ministre, et Alain Juppé, ancien Premier ministre. Alain Juppé avait eu cette phrase historique : "pour

faire un arbre centenaire il faut pratiquement un siècle". Oui justement, vous l'avez dit il faut 25 ans ou plus, donc il faudra être attentifs.

Voilà donc c'est ce qui explique le fait que nous restons très très préoccupés, ou comme Mme disait tout à l'heure, inquiets. Un certain Saint-Augustin a dit: "rien n'est perdu tant qu'il reste l'inquiétude". Alors cette inquiétude, elle doit nous mobiliser, il ne faut surtout pas désespérer, parce que certains ont le sentiment parfois que tout est plié, et puis qu'il n'y aura rien à dire, et que tout ça c'est un simulacre. Je ne crois pas.

Moi je me souviens de deux grands débats il y a quelques années, en face de Royan et le Verdon, le combat contre le terminal méthanier, qui était aussi, je reprends l'expression qui a été utilisée au début, un funeste projet, conçu alors là depuis l'autre côté de l'Atlantique par des gens qui ne connaissait absolument pas notre paysage. Et bien on s'est mobilisé, on s'est battu, plusieurs milliers, on a défilé, même à Bordeaux etc... Et on a fini par gagner. Et aujourd'hui les terminaux méthaniers on en fait plus. C'était donc un projet totalement absurde. Et puis, ma chère Madame le Maire, ma chère Laurence, plus récemment on a gagné aussi le combat contre l'extraction des granulats marins. On était très très nombreux. Ca c'était en face des Mathes la Palmyre, mais enfin on était tous concernés, grande mobilisation, on a gagné aussi. Alors je crois qu'il faut continuer à se mobiliser, continuer à poser ces questions, et puis j'espère que le bon sens finira par prévaloir, comme le disait notre ami.

Une autre question très importante c'est la durée de vie et le démantèlement, parce qu'on parle parfois des déchets nucléaires mais qu'est-ce qu'on fera de ces milliers de tonnes d'acier, de béton et autres au bout de 20 ou 30 ans, je ne sais, peut-être moins?

Et puis même ce qui était dit, là c'était très intéressant monsieur: les conséquences chimiques. Parce qu'il y aura une érosion, une usure etc... On peut penser qu'il y aura des produits. Enfin voilà il y a beaucoup de questions qui sont de nature à nourrir notre très grande inquiétude, mais je le répète "rien n'est perdu tant qu'il reste l'inquiétude".

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci beaucoup. Donc moi je vais réagir simplement sur les questions que vous avez posées sur la pêche.

Alors d'abord pour les 270 m, c'est 270 m en bout de pales.

Pour ce qui est de vos inquiétudes sur la pêche, ce sont des inquiétudes qui sont légitimes, puisque c'est un usage préexistant. Donc si on organise ces réunions avec le monde de la pêche, c'est pour pouvoir avancer ensemble sur cette thématique très importante (*Didier Quentin: ce sera à quelle date s'il vous plaît?*).

Alors la première je crois, sous couvert de Monsieur Picot, est le 30 novembre donc mardi prochain, et la seconde est plus tard.

Donc on l'a dit, 85 % de la flottille, et en particulier la plupart des bateaux de La Cotinière, pêche dans les 12 miles marins, donc on va devoir travailler avec les pêcheurs sur la distance à la côte par rapport à l'installation du parc. On peut également désigner le parc de façon à avoir un moindre impact, en mettant les éoliennes dans le sens du courant, en ensouillant les câbles, en faisant différentes actions qui permettent le passage des bateaux.

Donc voilà, on peut favoriser la pêche dans le parc et c'est à discuter avec la profession.

Je réagis sur le cahier d'acteurs qui a été fait en Méditerranée sur ce point, sur celui de l'implantation des fermes commerciales dont j'ai parlé tout à l'heure, mais plutôt en éolien flottant. Les pêcheurs ont produit un cahier d'acteurs très intéressant en indiquant qu'ils

souhaitaient que, si les fermes se développaient, elles ne se fassent pas en deçà des 20 miles, en proposant la collaboration la plus étroite possible avec les pêcheurs, et je pense que ça sera indispensable. Il faudra qu'on monte un groupe de travail dès l'issue du débat public, si le projet se poursuit, avec le monde de la pêche, pour pouvoir avancer de concert jusqu'à l'installation des éoliennes en mer. Ils ont proposé aussi en Méditerranée le développement d'un Groupement d'Intérêt Scientifique, qui mélange donc usages des experts scientifiques universitaires et un apport des usagers experts de terrain que sont les pêcheurs, pour échanger sur la ressource, sur son exploitation etc... Ils ont demandé la nomination d'un garant de la CPDP pour faire perdurer le dialogue entre les acteurs de la façade bien sûr. Et puis il y a aussi, dans le développement de ces projets, des possibilités d'un accompagnement pour renouveler les flottilles de pêche, qui sont des flottilles vieillissantes (même si le port de La Cotinière est, lui, flambant neuf), en tout cas en Méditerranée, pour avoir moins de dépendance énergétique des unités de pêche, pour encourager les projets visant à améliorer la sélectivité des engins de pêche (c'est un point important) et mieux valoriser les produits issus de la pêche. Donc tous ces points là, c'est des points qui sont absolument recevables, sur lesquels on peut travailler de concert avec le monde de la pêche.

Luc Picot:

Merci beaucoup d'avoir participé à cette réunion. Vous avez des informations complémentaires sur le site internet du débat public. Vous avez l'intégralité du dossier du maître d'ouvrage, il y a pratiquement 200 pages, les outils qui ont été évoqués, les photos montages notamment. Vous pourrez visualiser l'impact du parc éolien à 10 km, 15 km, 20 km, 30 km des côtes et le voir.

Et prochaine réunion, regardez sur le site du débat. On aura une prochaine réunion à l'Eldorado, ce fameux cinéma à Saint-Pierre-d'Oléron, le 9 décembre. Et puis des ateliers sur le mix électrique et la localisation, donc le prochain sera jeudi soir.